Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 1er octobre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS (1935-1975)

COMPOSANTES DE LA S.I.P.H.

1907 : Société agricole de Suzannah
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Suzannah_1907-1935.pdf
1910 : Plantations d'hévéas de la Souchère
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/La_Souchere_1910-1933.pdf
1911 : Société des plantations d'An-Lôc. Le soutien de la C.C.N.E.O.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/An-Loc_1911-1935.pdf
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CCNEO.pdf
1924 : Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cam-Tiem_1924-1937.pdf
1924-1925 : la Société de Cam-Tiêm achète l'ancienne plantation de Pierre Biétry et Albert de Guigné
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bietry+Guigne-Cam-Tiem.pdf
1926 (février) : prise de participation de Suzannah et An-Lôc dans la Biênhoà industrielle et forestières. Diversification de celle-ci dans l'hévéa.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bienhoa_I&F_1908-1939.pdf
1926 (mai) : Cam-Tiêm acquiert la Société agricole de Baria (plantations de Binh-Ba et Song-Cau)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations_de_Baria.pdf
1926 (mai) : Société agricole et industrielle de Bên-Cui. Une création de la S.I.C.A.F.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ben-Cui.pdf
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sicaf_1919-1929.pdf
1927 : Compagnie agricole sud-indochinoise (C.A.S.I.)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CASI_1927-1936.pdf
1927 : Société agricole du sông Ray. Autre création de la S.I.C.A.F.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Song-Ray_1927-1935.pdf
1930 : la S.I.CA.F. — en la personne de MM. Gaston van Pelt et G.W. Birnie — est appelée à la rescousse par les plantations de Suzannah, An-Lôc et Cam-Tiêm
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sicaf_1929-1935.pdf
1935 (janvier) : An-Lôc achète les quatre domaines de la Société agricole du sông Ray (en liquidation). Regroupement avec Binh-Ba au sein de Gallia
1935 (mai) : An-Lôc absorbe Suzannah
1935 (août) : An-Lôc se transforme en S.I.P.H. et absorbe Bên-Cui
1935 (septembre) : reprise des Hévéas de la Souchère par les Plantations de Long-Thanh
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Long-Thanh_1935-1936.pdf
1936 (février) : Long-Thanh (ex-de la Souchère) absorbe CASI (Agricole Sud-Indochinoise).
1936 : la S.I.P.H. achète la Société des caoutchoucs de Binh-Loc
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Caoutch._de_Binh-Loc.pdf
1937 (1er janvier) : la S.I.P.H. absorbe les Plantations de Long-Thanh
1937 (février) : la S.I.P.H. absorbe la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm (plantation d'Ong-Qué)
1937 (?) : la S.I.P.H. achète la plantation Bênco auprès de Michelin
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Heveas_de_Benco.pdf

1937 (août) : la S.I.P.H. achète la Société civile des plantations de My-Hung
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantation_de_My-Hung.pdf
1938 : la S.I.P.H. achète la Cie caoutchoutière de Gia-nhan
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Caoutchoutiere_Gia-nhan.pdf
1939 (printemps) : la S.I.P.H. renonce à l'achat de la plantation Lignon
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Lignon_An-loc.pdf
1939 : la S.I.P.H. prend le contrôle des Caoutchoucs d'An-Phu-Ha (SACAPH)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/An-Phu-Ha.pdf
1939 : vaine tentative de rachat par la S.I.P.H. de la Société civile de Bendu
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantation_de_Bendu.pdf

---

PLANTATIONS ASSOCIÉES

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom (S.C.K.T.)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Kompong-Thom_Caout.pdf
Société des caoutchoucs du Donaï (L.C.D.) : ancienne branche caoutchouc de la Biênhoà industrielle et forestière
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Caoutchoucs_du_Donai.pdf

---

FOURNISSEURS

Cairns
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cairns-Saigon.pdf
Dragages et travaux publics (Société française d'entreprises de)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/DTP-Indochine.pdf
Guyonnet (le panier)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Alban_Guyonnet.pdf
SIMM-Deholm
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SIMM-Denholm.pdf

---

LES SOUVENIRS D'ARNAUD DE VOGÜÉ (1905-1939)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SIPH_Arnaud_de_Vogue.pdf

---

Plantations d'Hévéas
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 5 novembre 1935)

Échange de 1 action Plantations d'Hévéas contre 1 action An-Loc, de 8 actions Plantations d'Hévéas contre 5 action Suzannah, d'une part Plantations d'Hévéas contre 1/00e de part Suzannah, de 7 actions Plantations d'Hévéas contre 5 actions Ben Cui. Société Générale. Banque de l'Indochine. Banque Française Commerciale et Financière.

Société indochinoise de plantations d'hévéas
précédemment dénommée Société des plantations d' An-Lôc
Société anonyme au capital de 29.600.000 de francs

Siège : Paris, rue Boissy-d'Anglas, no 12.
Sièges d'exploitation : en Indochine et en Cochinchine.

———————

Augmentation du capital par apports-fusion-création de parts bénéficiaires
changement de dénomination-modifications aux statuts
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 février 1936)

Annonce légale de 7 pages.
Henri Rolloy et Pierre Gimon, liquidateurs de la Bên-Cui.

———————————————

Société indochinoise de plantations d'hévéas
Assemblée ordinaire du 19 juin 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 août 1936)

Séance présidée par M. Robert de Vogüé [1], président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents : M. Danderieux, représentant la Banque de l'Indochine, et M. Gaisman.

M. Arnaud de Vogüé [2], administrateur délégué, assure les fonctions de secrétaire. 157 actionnaires, possédant ensemble 144.220 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 30 des statuts pour entendre le rapport du conseil d'administration sur les opérations de votre société au cours de l'exercice 1935.

Vous avez également à entendre le rapport des commissaires aux comptes, à approuver, s'il y a lieu, le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1935, et à statuer sur la répartition des bénéfices.

Vous aurez en outre à ratifier la nomination de nouveaux administrateurs, à donner *quitus* de sa gestion à la succession d'un administrateur décédé, à arrêter le montant des jetons de présence du conseil d'administration, à désigner les commissaires aux comptes pour l'exercice 1936 et à fixer leur rémunération, en fin à donner aux administrateurs toutes autorisations en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Marché du caoutchouc

Pendant la plus grande partie de l'exercice écoulé, les dispositions du marché de la matière n'ont pas entièrement correspondu aux espoirs formulés au moment de la conclusion, en mai 1934, de l'accord international en vue de la réglementation de la production.

Les cours qui s'étaient élevés, peu après cette date, dans une ambiance favorable, jusqu'au niveau de 7 1/2 d. la lb. à Londres, se sont en effet progressivement affaiblis à

---

[1] Robert de Vogüé (1870-1936) : fils de Melchior de Vogüé (président de Saint-Gobain, administrateur du Paris-Orléans), frère de Louis (président de Suez). Ép. Lucie Sommier, fille d'Alfred Sommer, des sucres Lebaudy-Sommier. Membre du conseil de surveillance de Schneider (1906). Administrateur (1909), puis président (1927) de la CCNEO. Président ou administrateurs de plusieurs de ses filiales dont An-Lôc, absorbée par la SIPH. Administrateur (1912), puis vice-président (1928-1936) de Saint-Gobain, etc. Voir Qui êtes-vous ? 1924-Indochine

[2] Arnaud de Vogüé (1904-1988) : fils de Robert (ci-dessus). Marié à Solange de Mun. A d'abord officié à la SICAF et dans les caoutchoucs — Suzannah, An-Lôc, filiales de la CCNEO, Long-Thanh, Biênhoà, Kompong-Thom —, avant de succéder en 1936 à son père à la présidence de la CCNEO. Président de Saint-Gobain de 1952 à l'OPA de BSN (Antoine Riboud) en 1969 qui l'oblige à fusionner avec Pont-à-Mousson.

partir de septembre 1934. Au début de janvier 1935 ils n'étaient plus que de 6 3/4 d et, dans le courant de mars, la baisse s'accentuant sous l'effet du krach du poivre à Mincing Laro, ils atteignaient 5 1/4 d. En présence de cette situation, le Comité international diminua une première fois les pourcentages exportables des pays soumis à la restriction, qui avaient été fixés antérieurement à 75 %, ce qui produisit une amélioration temporaire. Mais la faiblesse prévalut de nouveau pendant les mois suivants et les prix étaient encore à 5 1/4 d dans le courant de septembre. C'est alors que la nécessité de prendre une mesure efficace s'imposa au Comité de réglementation et qu'il décida de réduire à 60 % les quantités exportables des pays adhérents, cette disposition devant entrer en vigueur dès le 1er octobre 1935. Le marché reprit confiance peu à peu et les cours n'ont pas cessé de s'améliorer graduellement par la suite, revenant à 6 3/4 d. à la fin de décembre 1935.

L'effet déterminant qu'ont eu les décisions du Comité international sur la situation statistique du marché peut être apprécié à sa valeur si l'on considère que les exportations des pays producteurs n'ont atteint que 829.426 tonnes en 1935 contre 1.031.500 tonnes en 1934.

La consommation mondiale de caoutchouc s'étant maintenue à 947.568 tonne en 1935 contre 939.241 tonnes en 1934, dès la fin de l'année écoulée une diminution substantielle des stocks accumulés antérieurement à la restriction était enregistrée. Cette diminution s'est poursuivie durant les premiers mois de 1936 et, a cet égard, on peut considérer que la situation se présente d'une manière favorable a l'heure actuelle.

D'autre part, l'allocation d'un contingent supplémentaire aux Indes néerlandaises en vue de corriger, au moins partiellement, l'estimation trop faible de la capacité de production des indigènes qui avait été faite à l'origine, a eu pour effet de faciliter la tâche incombant au gouvernement hollandais de maintenir les exportations de cette catégorie de producteurs dans les limites fixées par le Comité

Le cadastrage des propriétés indigènes à Sumatra et à Bornéo, entrepris il y a près de deux ans, parait pouvoir être bientôt terminé, ce qui permettra au gouvernement des Indes néerlandaises de leur appliquer des contingents individuels de production, et de mettre fin au système de la taxe à l'exportation, avec lequel il était particulièrement difficile de limiter les sorties trimestrielles aux quantités voulues.

D'une manière générale, on peut considérer qu'après deux années d'application, le plan de réglementation commence à fonctionner à l'heure actuelle d'une manière régulière et efficace, ce qui permettra au Comité d'atteindre le but qu'il s'était fixé à l'origine, c'est-à-dire le maintien d'un prix du caoutchouc équitable pour les producteurs.

Situation des domaines et exploitation

Nous avons rendu comme à votre assemblée extraordinaire du 9 août 1935 de l'acquisition, faite en juillet dernier par notre société, de quatre plantations situées dans la province de Baria et groupées sous le nom de Gallia. Cette opération a eu pour effet de porter la superficie totale plantée à 5.750 hectares.

La situation des domaines, répartis en superficies d'arbres non greffés et greffés, se présentait comme suit au 1er janvier 1936 :

Superficies non greffées

	(1)	(2)	(3)	(4)
	ha	kg	kg	kg
Suzannah	858	554.378	602.114	701
An-Lôc	892	523.126	635.595	712

Bên-Cui*	233	152.625	166.408	714
Gallia	404	(5)	70.318	
Total	2.387		1.474.446	

* Plants provenant de graines sélectionnées et âgés de 8 ans.

(1) Superficies non greffées exploitées plantées de 1907 à 1928.
(2) Production totale 1934.
(3) Production totale 1935.
(4) Rendement à l'hectare en 1935.
(5) 5 mois d'exploitation seulement en 1935.

Il y a lieu de signaler les résultats satisfaisants et les bons rendements obtenus sur les anciennes plantations de Suzannah et d'An-Lôc, où la production à l'hectare a dépassé pour la première fois 700 kg., tandis que la récolte moyenne par coolie et par jour a atteint 6 kg. 93 à Suzannah et 8 kg 75 à An-Lôc. L'augmentation de production, pour ces anciennes superficies seules, par rapport à 1934, ressort à 47.736 kg, pour Suzannah, 112.469 kg. pour An-Lôc.

Superficies greffées

L'exploitation partielle des lots les plus avancés constitués en arbres greffés a pu commencer en juin 1935 à Bên-Cui, en septembre à Gallia, en novembre à Suzannah et à An-Lôc.

	(1)	(2)	(3)
	ha.	kg	ha.
Suzannah (6 semaines de saignée environ)	120	3.482	667
An-Lôc (6 semaines de saignée environ)	160	4 690	747
Bên.Cui (7 mois de saignée env.)	450	84.009	538
Gallia (4 mois de saignée env.)	100	8.578	581
Total	830	100.759	5.533

(1) Superficies greffées en 1930-31 et partiellement exploitées au 1er janvier 1936.
(2) Production en 1935,
(3) Superficies greffées de 1931 à 1935 et non encore exploitées.

D'après nos prévisions, la superficie en arbres greffés exploitée atteindra 2.147 ha. à la fin de 1936. Les. résultats obtenus au cours des mises en saignées faites durant les derniers mois de 1935, et par la suite, ont été entièrement conformés à nos provisions. Il est permis d'escompter que les rendements à l'hectare de ces superficies greffées qui couvrent 58 % de la superficie totale plantée de notre société dépasseront considérablement ceux de nos anciennes plantations, signalées plus, et qui sont pourtant supérieurs aux moyennes généralement obtenues en Indochine

Au cours de l'exercice écoulé, l'établissement de digues anti-érosion a été poursuivi dans les plantations anciennes et dans les extensions non encore en rendement. Le programme que nous nous sommes fixé à cet égard sera presque entièrement achevé dans l'exercice en cours. D'autre part, des couvertures de légumineuses ont été définitivement établies sur les quelques points qui restaient encore à compléter, principalement dans les plantations anciennes.

Dans le premier semestre 1935, une usine pour le traitement des feuilles fumées a été construite à Bên-Cui. Elle a donné toute satisfaction, aussi bien pour la qualité du caoutchouc que pour le prix de revient de la fabrication et le bon fonctionnement des machines. L'équipement des autres usines a été complété en vue de faire face à l'augmentation des produits à traiter.

Enfin. nous avons établi plusieurs villages indigènes sur nos différentes plantations selon une formule destinée à favoriser l'implantation de familles de travailleurs pouvant se livrer sur place aux cultures vivrières qui leur sont habituelles À la suite des heureux résultats enregistrés dans ce domaine, nous nous proposons de poursuivre nos efforts dans ce sens.

Notre personnel d'Indochine a apporté dans ses fonctions le plus entier dévouement et nous tenons à lui exprimer ici nos remerciements à notre directeur général, M. Birnie, et à ses collaborateurs.

Compte de Profits et pertes. — Bilan

Le bilan qui vous est présenté à la date du 31 décembre 1935 ne porte pas encore la trace de la récente augmentation du capital à 40 millions de francs, cette opération n'ayant été clôturée qu'en février dernier

La production de caoutchouc, qui s'est élevée au total â 1.375.194 kg, a laissée un bénéfice brut de 2.627.392 fr. auquel s'ajoutent 89.272 fr. 33 de bénéfices sur produits accessoires et divers.

Ainsi que nous vous l'avons expliqué, les prix de vente ont été légèrement moins favorables qu'en 1934, la moyenne du cours de Londres n'étant que de 5.31/32 d. contre 6 3/16 d l'année précédente.

Nous avons pratiqué des. dépréciations normales sur les bâtiments, l'outillage, le mobilier et le cheptel, et nous vous proposons un amortissement partiel de 300.000 francs des frais de fusion et d'augmentation de capital.

Compte de Profits et pertes

Frais généraux et charges d'intérêts	649.110 52
Amortissements	607.080 00
Bénéfice net de l'exercice 1935	1.460.464 81
	2.716.664 33
Bénéfice brut de l'exploitation de caoutchouc	2.627.392 00
Bénéfice sur produits accessoires et divers	89.272 33
	2.716.664 33
Récapitulation	
Solde débiteur reporté de l'exercice 1934	1.139.430 41
Balance	321.034 40

	1.460.464 81
Bénéfice net de l'exercice 1935	1.460.464 81
	1.460.464 81
Solde créditeur au 31 décembre 1935	321.034 40
Répartition des bénéfices	
Nous vous proposons la répartition suivante de ce solde créditeur de	321.034 40
5 % à la réserve légale	16.051 72
Reste	304.082 68
Dividende de 1 % aux actions numéros 1 à 296.000	296.000 00
Report à nouveau	8.982.68

Cette répartition permettrait de faire disparaître les taxes de transmission arriérées dont sont grevées les actions numéros 60.001 à 296.000.

Si vous voulez bien l'approuver, le paiement d'un dividende d'un franc par action serait effectué, sous déduction des impôts, à partir du 1er juillet 1936.

Conseil d'administration

Dans le cours de l'exercice, nous avons appelé à faire partie de notre conseil MM. Paul Baudouin, Louis Ducroiset, René Gigon-Papin, Pierre Laurentie, André Lis [CCNEO], le R. P. Robert et Frédéric Waespé [3], anciens administrateurs de la Société agricole de Suzannah, et M. Charles Furiet, ancien président de la Société agricole et industrielle de Bên-Cui.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces nominations

Au début du mois de janvier dernier, nous avons eu le regret d'apprendre le décès de M. Louis Ducroiset. Nous sommes persuadés que vous vous joindrez a nous pour adresser à sa famille l'expression de notre douloureuse sympathie. Nous vous proposons de donner à sa succession *quitus* de sa gestion d'administrateur.

Nous vous demandons de bien vouloir décider que le mandat des autres administrateurs dont les noms viennent d'être cités prendra lin à la date prévue cour l'expiration du mandat qui leur avait été confié dans la Société agricole du Suzannah et la Société agricole et industrielle de Bên-Cui.

En conséquence, le mandat de M. Waespé expirerait ce jour, celui de M. le R. P Robert en 1938, celui de M. Furiet en 1939, ceux de MM. Baudouin, Gigon-Papin, Laurentie et Lis en 1941.

Enfin, tenant compte de l'absorption par notre Société de la Société agricole de Suzannah et de la Société agricole et industrielle de Bên-Cui, nous vous proposons de fixer à 50.000 francs le montant annuel des jetons de présence du Conseil d'administration, et de décider qu'en ce qui concerne l'exercice 1935 cette décision prendra effet *prorata temporis*, à partir du **9 août 1935, date à laquelle a été ratifiée la fusion des trois sociétés précitées**.

---

[3] Frédéric Waespé : Suisse, fondé de pouvoirs, puis actionnaire de la CCNEO (jusqu'en 1938), administrateur de la Société agricole de Suzannah et de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, filiales de la CCNEO, puis, brièvement (1935-1936), de la Société indochinoise de plantations d'hévéas (SIPH), suite des deux précédentes. Administrateur de l'Énergie industrielle (groupe Durand). Chevalier de la Légion d'honneur à titre étranger en 1929 comme administrateur de sociétés.

Nomination des commissaires aux comptes

Vous avez à désigner vos commissaires pour l'exercice en cours et à fixer leur rémunération. En vue de satisfaire aux prescriptions des derniers décrets-lois, il nous paraît opportun que le mandat des commissaires que vous allez désigner conserve son effet jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1936.

Autorisation aux administrateurs

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 40 de la loi du 16 juillet 1867 sur les sociétés, vous aviez autorisé les administrateurs de votre société à traiter avec celle-ci, en leur nom personnel ou pour le compte d'autres sociétés dont ils auraient été également administrateurs.

Au cours de l'exercice 1935, en dehors des opérations relatives à la fusion, avec notre société, de la Société agricole de Suzannah et de la Société agricole et industrielle de Bên-Cui, qui ont été ratifiées par votre assemblée générale extraordinaire du 9 août 1935, il n'a été traité que des opérations d'ordre courant entre votre société et d'autres sociétés dans lesquelles plusieurs de vos administrateurs possèdent des intérêts.

Nous vous demandons de nous en donner acte et de renouveler pour l'exercice en cours l'autorisation, pour vos administrateurs, de traiter avec notre société.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF	
Plantations :	
Hévéas	34.955.216.28
Immeubles	
Immeubles	2.058.447.50
Matériel	97.762.10
Mobilier	37.900.20
Cheptel	89.275.80
Approvisionnements en magasin	535.303.00
Stocks caoutchouc	295.023.20
Caisses et banques	314.089.89
Portefeuille-titres	168 267.00
Débiteurs divers	3.125 869.78
Impôts à récupérer	1.280.946.28
Frais de fusion et d'augmentation de capital	374 854.93
	44.192 955.93
PASSIF	
Capital	29.600.000.00
Réserve légale	614.476.70

Coupons à payer	483.018 70
Créditeurs divers	13.174.426 13
Profits et pertes :	
Bénéfice net de l'ex. 1935 : 1 460.464 fr. 81	
moins : Solde débiteur ex. 1934 : 1.139.430 fr. 41	
Reste	321.034.40
	44.192 955.93

Avant de déclarer la discussion ouverte, M. le président donne la parole à M. Arnaud de Vogüé, administrateur délégué, qui revient d'un voyage en Extrême-Orient, au cours duquel il a non seulement visité les plantations de la Société, mais également un certain nombre d'autres plantations en Indochine et en Malaisie.

DÉCLARATIONS DE M. ARNAUD DE VOGÜÉ

Administrateur délégué. — Tout d'abord, M. l'administrateur délégué, répondant, par avance à une question qui lui sera certainement posée, indique le montant du dividende net qui est le suivant :

Paiement dividende de l'exercice 1935

1 franc pour les actions S. I. P. H. numéros 1 à 396.000 (coupon nº 8)

Actions numéros 1 à 60 000 :

Nominatif :

Taxable à 12 net : 0 fr. 88 (personnes physiques propriétaires depuis plus de six mois) ;

Taxable à 18 %, net : 0,83 (personnes morales propriétaires depuis plus de six mois) ;

Taxable à %, net : 0 fr. 76 (nominatif depuis moins de six mois)

Au porteur : net 0 fr. 16 (taxe transmission 12 fr. 92)

Actions numéros 60.001 à 120.000 :

Nominatif :

Taxable à 12 %, net : 0 fr. 88 (personnes physiques propriétaires depuis plus de six mois) ;

Taxable à 18 %, net : 0 fr. 82 (personnes morales propriétaires depuis plus de six mois) ;

Taxable à 24 % net : 0 fr. 76 (nominatif depuis moins de six mois)

Au porteur, net : 0 fr. 36 (taxe transmission déduite, 0 fr. 40).

Actions numéros 120.001 à 240.000 :

Nominatif :

Taxable à 12 % net : 0 fr. 88 (personnes physiques propriétaires depuis plus de six mois) ;

Au porteur, net : 0 fr. 82 (personnes morales propriétaires depuis plus de six mois) et nominatif depuis moins de six mois.

Au porteur, net : 0 fr. 43 (taxe transmission déduite, 0 fr. 39).

Actions numéros 240.001 à 296.000 :

Nominatif :

Taxable à 12 %, net 0 fr. 88 (personnes physiques propriétaires depuis plus de six mois) :

Taxable à 18 % net : 0 fr. 82 (personnes morales depuis plus de six mois) et nominatif depuis moins de six mois.

Au porteur, net 0 fr. 00 *[sic]* (taxe transmission déduite, 0 fr. 082.

M. l’administrateur délégué donne ensuite des renseignements qui complètent l'exposé fourni par le rapport du conseil.

Perspectives de la production

Il souligne que sur la production totale de 1.375 tonnes, 475 tonnes ont été obtenues sur les anciennes plantations non greffées d'An-Lôc, Bên-Cui, Suzannah, qui représentent seulement 42 % des superficies totales de la société La superficie de ces plantations anciennes est donc inférieure de plus de la moitié à l'ensemble du domaine ; le reste, soit 58 % paraît non seulement devoir donner une production en rapport avec cette proportion mais même une production bien supérieure, car ces superficies non encore exploitées sont toutes greffées et devront fournir vraisemblablement un rendement double à l'hectare de celui des anciennes plantations.

On peut estimer ainsi que les plantations greffées donneront vers la deuxième année d'âge un rendement de l'ordre de 1.400 kg par hectare. Il y a des exemples d'arbres greffés en Malaisie et aussi à Sumatra qui ont fourni un rendement supérieur vers le même âge. Évidemment, il y a lieu de tenir compte des questions de climat et des clones. Si, ailleurs, des plantations produisent jusqu'à 1.500 kg par hectare, il ne faut pas en déduire qu'en Indochine, il en sera obligatoirement de même partout. Néanmoins, ces résultats obtenus dans ces pays sont des plus encourageants.

Parmi les sociétés indochinoises qui se consacrent exclusivement à la culture du caoutchouc, c'est, à l'heure actuelle, la Société indochinoise de plantations d'hévéas qui possède la plus importante superficie en arbres greffés, soit 3.363 hectares.

Les résultats de 1935 ont été encore bien peu importants, comparés à ceux qu'on aura lorsque tous les plants greffés seront en plein rendement.

Déjà, pour les cinq premiers mois de 1936, la production a atteint 641 tonnes, contre 474 tonnes pour la période correspondante de 1935. On peut prévoir que la production totale de l'année 1936 sera environ de 2.200 tonnes, contre 1.575 tonnes pour l'année écoulée.

Ultérieurement, la production de la société devrait dépasser 5.000 tonnes par an.

L'évolution encourageante des cours

M. l’administrateur délégué, exposant ensuite l'évolution du marché du caoutchouc, constate qu'il y a eu un abaissement très sensible des stocks mondiaux qui, de 600.000 tonnes environ au 1er janvier 1936, sont descendus à environ 524.000 tonnes à fin avril. On peut espérer qu'une nouvelle diminution de l'ordre d'une centaine de milliers de tonnes se réalisera d'ici la fin de l'année 1936. Le montant des stocks mondiaux fin 1936 devrait alors s'établira 425.000 tonnes environ. Le chiffre représentant à peu près cinq mois de consommation mondiale, on pourrait estimer alors que le marché du caoutchouc serait considérablement assaini.

Quant aux cours de la matière, on sait qu'ils varient à l'heure actuelle entre 5 fr. 20 et 5 fr. 30, contre 4 fr. en moyenne en 1935.

Si les circonstances générales sont favorables, il n'est pas exclu de penser qu'une nouvelle hausse pourrait se produire.

Compte tenu des divers facteurs énoncés, conclut M. l’administrateur délégué, et si rien de défavorable ne se produit avant la fin de l'année, la société peut compter pour 1936 sur des résultats bien supérieurs à ceux de 1935.

LA DISCUSSION

Un actionnaire demandant si le conseil pense donner un dividende plus élevé pour l’année 1936. M. l’administrateur délégué répond que si les prix se maintiennent au cours actuel, il est très vraisemblable que la société pourra distribuer un dividende supérieur à celui de cette année. Toutefois, il est aujourd'hui très difficile de faire des pronostics étant donné les événements de tout ordre qui peuvent se produire.

Un deuxième actionnaire demandant si le Conseil envisage une extension du domaine par l'absorption d'autres plantations, M. l'administrateur délégué fait remarquer qu'à l'heure actuelle, aucune opération de ce genre n'est à l'étude.

Le rendement satisfaisant des plants greffés

Un troisième actionnaire désire connaître si les greffes employées en Indochine donnent les mêmes résultats qu'en Malaisie et à Sumatra.

M. l'administrateur délégué indique qu'en Indochine, on a planté presque uniquement des clones des Indes néerlandaises. Les productions obtenues sur ces greffes jusqu'à ce jour sont très intéressantes, mais il ne faut pas oublier qu'elle sont été obtenues sur une période très courte et sur des arbres très jeunes.

On a pu, en général, constater, dans le rendement d'un clone donne des variations d'une plantation à l'autre qui paraissent dues à des causes locales. D'autre part, il peut y avoir entre les clones des différences de rendement selon les âges, certains clones étant plus ou moins précoces. Ce qu'il faut donc considérer, c'est la moyenne des productions actuellement connues. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les clones de Sumatra ont donné en Indochine, pour les premières saignées, des productions généralement un peu plus fortes que dans leurs pays d'origine au même âge.

L'actionnaire remercie M. l'administrateur délégué de ses explications.

1936 (février) : Long-Thanh (ex-de la Souchère) absorbe CASI (Agricole Sud-Indochinoise).

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HEVEAS
(*BALO,* 26 octobre 1936)

Société anonyme au capital de 40 millions de francs
Siège social : 12, rue Boissy-d Anglas, Paris..
Registre du commerce : Seine, nº 100600.

Première insertion

MM. les propriétaires de parts bénéficiaires de la Société indochinoise de plantations d'hévéas sont convoqués en assemblée générale pour le jeudi 12 novembre 1936. a onze heures du matin, 12. rue Boissy-d Anglas, à Paris

Ordre du jour

Nomination de deux administrateurs de l'association des parts bénéficiaires de la Société indochinoise de plantations d'hévéas, en conformité et par application de l'article 64 des statuts.

Tout propriétaire de part a le droit d'assister à rassemblée. Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à rassemblée, les propriétaires de parts au porteur devront déposer leurs titres, cinq jours au moins à l'avance :

Soit à la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et dans toutes ses agences et succursales ;

Soit à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris ;

Soit à la Banque française commerciale et financière, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris.

Les récépissés et certificats de dépôt dans les maisons de banque et chez les officiers ministériels seront acceptés, comme les titres eux-mêmes.

Le conseil d'administration de la

Société indochinoise de plantations d'dévias.

1937 (1er janvier) : SIPH absorbe Long-Thanh.

Ngo Van, *Viêt-nam (1920-1945)*, L'Insomniaque, 1995, p. 230 :
Octobre 1936 :
À Bên-cui (Taynînh), un déserteur de la Société indochinoise des plantations d'hévéas est repris, battu à coups de rotin et remis au travail, chaînes aux pieds. Il n'est nourri qu'une fois par jour et est enfermé au cachot la nuit. Après une semaine, le 1er novembre, il se pend. Le 2, les coolies cessent le travail, exigeant la fin des sévices et le relèvement des salaires. Sur intervention de l'administration, ils sont partiellement satisfaits et Schmitz, le surveillant criminel, est condamné le 26 décembre à 3 mois de prison mais — à tout serviteur tout honneur — avec sursis !

Indochinoise de Plantations d'hévéas
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 mars 1937)

L'assemblée extraordinaire du 10 février a voté :
1° le transfert du siège social à Saïgon ;
2° l'approbation provisoire des apports à titre de fusion qui seront faits à la Société par la Société anonyme des plantations de Long-Thanh [ex-Cie agricole sud indochinoise + La Souchère], la Société des caoutchoucs de Binh-Loc [créée en 1927 par la SFFC] et la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm. En rémunération de ces apports, la société remettra aux sociétés apporteuses le nombre d'actions et de parts suivant :

Long-Thanh	61.000 actions, 5.600 parts
Binh-Loc	47.500 actions, 4.500 parts
Cam-Tiêm	104.000 actions, 9.700 parts

La fusion dont il s'agit prendra effet à dater du 1er janvier 1937 ; les opérations de l'exercice en cours à Long-Thanh, Binh-Loc et Cam-Tiêm seront entièrement effectuées pour compte de la société ; en conséquence, l'assemblée a voté, la création de 212.500 actions nouvelles de 100 francs entièrement libérées, jouissance 1er janvier 1937, ainsi que 19.800 parts, même jouissance qui doivent être remises aux sociétés apporteuses. Le capital de la S. I. P. H. se trouvera ainsi porté à 61.250.000 francs et il existerait par ailleurs 56.800 parts.
Les modifications qu'il y a lieu d apporter aux statuts pour tenir compte des nouvelles décisions ont été résolues.
Enfin, l'assemblée a désigné M. Louis Jaeggi [4] pour faire un rapport sur la valeur des apports des sociétés absorbées.
Les porteurs de parts avaient, de leur côté, à tenir deux assemblées.

[4] Louis Jaeggi : directeur des Caoutchoucs de Kompong-Thom.

Celle qui avait simplement pour objet de nommer les administrateurs de la société civile a pu délibérer. Elle a désigné MM. Le Gallen [5] et Boyaval [SFDIC].

L'autre avait à ratifier la décision des actionnaires, relativement à l'augmentation du nombre des parts ; elle n'a pas réuni le quorum et a été reportée au 3 mars.

———————

Société indochinoise de plantations d'hévéas
Assemblée extraordinaire du 10 février 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 mars 1937)

Assemblée présidée par M Paul Baudouin, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents : le représentant de la Banque de l'Indochine et M. Lassalle.

M. Arnaud de Vogüé assure les fonctions de secrétaire.

591 actionnaires, possédant ensemble 217.000 actions sont présents ou représentés.

L'hommage rendu à la mémoire de M. Robert de Vogüé

Avant de donner la parole au secrétaire pour la lecture du rapport, M. le président rend hommage à la mémoire de M. Robert de Vogüé, ancien président du conseil d'administration. À cette [occas]ion, M. le président souligne les services rendus par M. de Vogüé à la Société des plantations d'An-Lôc, dont la S.I.P.H. est la continuation et le dévouement avec lequel il a rempli ses fonctions pendant quinze ans.

M. le président est certain d'être l'interprète de l'assemblée en exprimant ses condoléances émues au fils de M. Robert de Vogüé.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article 49 des statuts, pour délibérer et statuer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1° Transfert du siège social à Saigon :

2° Approbation provisoire des apports à titre de fusion qui seront faits à la société par la Société anonyme des plantations de Long-Thanh, la Société des caoutchoucs de Binh-Loc et la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm ;

3° Augmentation du capital social en conséquence de ces apports ;

4° Création, en rémunération complémentaire desdits apports, de parts bénéficiaires nouvelles devant venir en concours avec les parts qui existent actuellement et faire partie de la même association :

5° Modifications immédiates et éventuelles à apporter aux statuts, tant en conséquence du transfert du siège social et des fusions que pour les mettre en concordance avec la législation actuelle, notamment aux articles 4, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 26, 28, 30, 32, 33, 35, 36, 38, 40, 41, 44, 45, 48, 49, 52, 56 et 64, paragraphes I, IV et X, ainsi qu'au titre II bis et à l'intitulé du Titre VI de ces statuts ;

---

[5] Maurice Le Gallen (1873-1955) : ancien résident supérieur au Cambodge et au Tonkin, puis gouverneur de la Cochinchine. Administrateur (1921), puis vice-président des Services contractuels des Messageries maritimes. En retraite (mars 1922). Administrateur (1922) des Distilleries de l'Indochine, président de Catecka, il s'intéresse aux affaires Fommervault avant d'entrer en 1932 à la Banque franco-chinoise et d'en devenir président (1936-1938). On le retrouve en outre au milieu des années 1930 au Crédit foncier de Madagascar dont les dirigeants étaient issus des Messageries maritimes.

6° Nomination d'un ou plusieurs commissaires pour faire un rapport à une subséquente assemblée sur la valeur des apports précités et sur les charges et avantages qui en forment la représentation.

Transfert du siège social à Saïgon

Ainsi que nous vous l'exposons plus loin, une proposition d'absorption d'autres sociétés, par voie de fusion. est soumise aujourd'hui à votre approbation. Les sièges sociaux de ces sociétés sont tous situés en Cochinchine où s'exerce d'ailleurs intégralement, comme vous le savez, l'activité de la S. I. P. H.

Pour nous conformer à cette situation de fait, nous vous demandons, en conséquence, de décider le transfert du siège social à Saïgon.

Approbation provisoire des apports à titre de fusion faits à la société

La proposition que nous vous soumettons s'inspire de la politique qui a amené, il y a deux ans, la fusion avec An-Lôc des sociétés de Suzannah et de Bên-Cui et l'élargissement de l'activité de notre société.

Vous aviez reconnu, à cette époque, l'intérêt que présente la concentration des entreprises de petite ou moyenne importance de manière à constituer des unités plus vastes dont la structure se prête mieux aux conditions actuelles d'exploitation et offre plus de résistance durant les périodes difficiles. De semblables opérations permettent non seulement de réaliser des économies sur les frais généraux mais aussi de simplifier la gestion des domaines et le travail des produits récoltés.

L'opération nouvelle que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation comporte l'absorption, par voie de fusion, de diverses plantations d'hévéas, appartenant à la Société anonyme des plantations de Long-Thanh, à la Société des caoutchoucs de Binh-Loc et à la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm (Binh-Ba et Ong-Qué). Il s'agit de quatre domaines qui sont tous situés dans le voisinage immédiat des principaux centres d'activité de la S. I. P. H., dans les provinces de Biênhoà et de Baria.

La plantation de Long-Thanh se trouve à une trentaine de kilomètres de notre groupe Suzannah/An-Lôc auquel elle est reliée, d'ailleurs, par une piste directe dont l'administration de la colonie doit améliorer prochainement la viabilité.

La concession de Binh-Loc est limitrophe de celle de Suzannah et les centres des deux plantations sont distants d'une dizaine de kilomètres à peine par la grande route coloniale Saïgon-Dalat.

La plantation d'Ong-Qué (Cam-Tiêm) communique également avec Suzannah par une route particulière de 14 kilomètres. Quant à celle de Binh-Ba, elle est située au centre du périmètre constitué par les quatre plantations de notre domaine de Gallia.

Ces conditions paraissent dont favoriser, sur le plan technique et administratif, une fusion sociale de ces divers domaines avec l ceux de la S. I. P. H.

À l'heure actuelle, les superficies comparées de ces plantations se présentent comme suit (en ha) :

	Superficies en arbres non greffés exploités	Superficies en arbres greffés en rapport	Superficies en arbres greffés non en rapport
S. I. P. H.	2.320	2.211	1.221
Long-Thanh	456	480	438
Binh-Loc	909	160	—
Cam-Tiêm	302	250	1..321

Total	3.987	3.101	2.980

Les conditions matérielles auxquelles serait faite l'absorption envisagée ont été déterminées après un examen très attentif de la valeur comparée des différentes plantations en présence, de leur date d'entrée en rendement, des productions de caoutchouc qu'on peut espérer en retirer durant les prochaines années, enfin de l'équipement général des domaines : entretien, travaux anti-érosion, bâtiments et usines.

Les modalités d'absorption ayant été ainsi déterminées, des actes sous seing privé ont été établis en conséquence entre votre conseil d'administration d'une part et ceux des sociétés de Long-Thanh, Binh-Loc et Cam-Tiêm de l'autre, actes qui ont été signés par votre président à la date du 28 janvier 1937.

Aux termes de ces actes, notre société a reçu, sous réserve de votre approbation, les apports suivants, à titre de fusion :

1° Long-Thanh. – Apport de l'intégralité de l'actif mobilier et immobilier de la Société des plantations de Long-Thanh tel qu'il existait au 31 décembre 1936, la S.I.P.H. prenant la charge du passif de Long-Thanh existant à cette date et supportant les frais de dissolution et de liquidation de cette société. Il convient de signaler, à ce sujet, que le passif de Long-Thanh, qui s'élevait, au 31 décembre 1936, à 930.000 francs, est composé principalement d'une dette envers le gouvernement général de l'Indochine pour un montant de 870 000 francs, non immédiatement exigible, dont il appartiendra à notre société d'assurer le remboursement.

2° Binh-Loc — Apport de l'intégralité de l'actif mobilier et immobilier de la Société de Binh-Loc, tel qu'il existait au 31 décembre 1936, la S. I. P. H., de même que pour Long-Thanh, prenant la charge du passif de Binh-Loc existant à cette date et supportant les frais de dissolution et de liquidation de cette société. Le passif de Binh-Loc s'élevait, au 31 décembre 1936, à 1.350.000 francs dont 1.278.875 francs 10 dus au gouvernement général de l'Indochine, que notre société devra rembourser, cette dette n'est d'ailleurs pas immédiatement exigible.

3° Cam-Tiêm. — Apport des deux plantations d'hévéas d'Ong-Qué et de Binh-Ba appartenant à la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, cette société conservant par ailleurs son portefeuille-titres.

La S.I.P.H. prendrait la charge du passif de Cam-Tiêm, existant au 31 décembre 1936, sous la seule exception des sommes dues par cette société au gouvernement général de l'Indochine. Ce passif ainsi déterminé s'élève à 819.880 francs auxquels il y a lieu d'ajouter un montant de 784.125 fr. 49 dus par Cam-Tiêm à la S.I.P.H., dette qui serait annulée par confusion.

La S. I P. H. supporterait également les frais de dissolution et de liquidation de la Société de Cam-Tiêm.

Quant à la créance du gouvernement général de l'Indochine qui resterait à la charge de la liquidation de cette société, il appartiendra à celle-ci d'en assurer le règlement.

La rémunération des apports

En rémunération de ces apports, notre société remettrait aux sociétés apporteuses le nombre d'actions et de parts indiquées ci-dessous :

Long-Thanh : 61.000 actions; 5.600 parts.
Binh-Loc : 47.500 actions ; 4.500 parts.
Cam-Tiêm : 104.000 actions ; 9.700 parts.

La fusion dont il s'agit prendrait effet à dater du 1er janvier 1937, en sorte que les opérations de l'exercice en cours à Long-Thanh, Binh-Loc et Cam-Tiêm seraient entièrement effectuées pour compte de notre société.

Nous vous demandons en conséquence de décider la création de 213.500 actions nouvelles de 100 francs chacune entièrement libérées, jouissance 1er janvier 1937, ainsi que 19.000 parts, même jouissance, qui doivent être remises aux sociétés apporteuses

Le capital de la S. I. P. H se trouverait ainsi porté à 61.250.000 francs et il existerait par ailleurs 50.800 parts nouvelles, jouissance 1er janvier 1937 et assimilées aux parts existantes.

L'accroissement de l'actif social

L'opération que nous vous proposons aura pour effet de porter la superficie globale plantée en hévéas de notre société à 10.068 hectares.

Les domaines dont l'absorption est ainsi envisagée comportent, dans l'ensemble, des plantations de qualité qui se trouvent déjà ou qui pourront être amenés sans difficultés particulières, à un haut degré d'efficacité, tant pour les rendements que pour les prix de revient. Après fusion, la proportion des superficies en plants greffés se trouvera très légèrement améliorée puisqu'elle passera de 59,5 % à 60,4 %. La capitalisation moyenne par hectare planté sera, par ailleurs, légèrement abaissée sans qu'il y ait lieu de prévoir, pendant les prochaines années, de changements importants dans le rendement en caoutchouc par rapport au capital nominal de la société. En particulier, les tonnages à prévoir seraient de l'ordre de 4.000 tonnes pour l'exercice 1937 et s'élèveraient progressivement jusqu'au voisinage de 10.000 tonnes lorsque la totalité des superficies se trouvera en pleine production.

La fusion une fois réalisée, la S. I. P. H. deviendrait ainsi un des plus importants producteurs de caoutchouc de la colonie dont les intérêts se trouveraient répartis entre huit plantations situées dans trois provinces de Cochinchine.

Nomination d'un commissaire aux apports

En vue de présenter à une assemblée subséquente un rapport sur la valeur des apports en nature faite à titre de fusion par les Sociétés de Long-Thanh, Binh-Loc et Cam-Tiêm ainsi que sur les charges, attributions et avantages qui en forment la représentation, nous vous proposons de nommer M. Louis Jaeggi ou, à son défaut, M. Max Pierga [6], comme commissaire unique et de lui conférer les pouvoirs nécessaires pour l'application de sa mission.

Modifications aux statuts

Les opérations que nous venons de vous exposer comportent comme conséquences, un certain nombre de modifications statutaires.

Elles intéressent les articles 6, 7, 8.,le titre Il bis et l'article 64.

En outre, nous avons profité de votre réunion en assemblée générale extraordinaire, pour vous soumettre un certain nombre de modifications tendant d'une part, à mettre vos statuts en harmonie avec les plus récentes prescriptions légales et, d'autre part, à amender certaines dispositions de détail dont les inconvénients ont. put se révéler dans la pratique.

Ces modifications portent sur l'article 4 (Siège social), l'article 9 (Droit de préférence aux actionnaires aux augmentations de capital), l'article 11 (Conditions de libération), l'article 14 (Cession des actions nominatives), l'article 26 (Ordre de délibérations du conseil d'administration), l'article 28 (Délégation du conseil d'administration, l'article 30 (Pouvoirs du conseil d'administration), les articles 32, 35 et 36 (Commissaires aux comptes), l'article 38 (Composition de l'assemblée), les articles 40, 41 et 49 (Convocation des assemblées, lieu dé réunion), les articles 44 et 45 (Présidence de l'assemblée), l'article 48 (Ordre du jour de l'assemblée), l'article 52 (Tenue de la

[6] Max Pierga : directeur de la Biênhoà industrielle et forestière.

comptabilité, inventaire, bilan), l'article 56 (Amortissement éventuel d'actions par tirages au sort), l'articles 64 (Convocation et lieu de l'assemblée des porteurs de parts).

Si vous voulez bien approuver les projets d'absorption dont il s'agit, nous vous demandons de voter les résolutions de conformité que nous soumettons à votre approbation.

LA DISCUSSION

M. le président ayant donné la parole aux actionnaires qui auraient des explications complémentaires à demander, un actionnaire attire l'attention du conseil sur le fait que la première résolution décidant le transfert du siège ne comporte pas la date à laquelle ce transfert deviendra effectif. Pour plus de clarté, il importe de fixer la date de ce transfert.

M. le président répond que le conseil avait envisagé la date du 1er juillet 1937 pour opérer le transfert du siège. Néanmoins, l'observation de l'actionnaire est juste et la première sera complétée en ce sens.

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes, sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité. […]

———————

Avis divers
(*Les Archives commerciales de la France*, 15 mars 1937)

PARIS. — Modification. — Société indochinoise de plantations d'hévéas, 12, rue Boissy-d'Anglas. — Siège transféré à Saïgon (Cochinchine française), rue Vannier, 19. — *Gazette du Palais*.

———————

Société indochinoise de plantations d'hévéas
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 juin 1937)

Présidée par M. Paul Baudoin, l'assemblée ordinaire du 8 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1939. Le solde bénéficiaire ressort à 5.063.198 fr., formant avec le report antérieur un total disponible de 5.072181 francs. Le dividendes. été fixé à 1? fr. 280 par action et à 13 fr 612 par part, sous déduction des impôts. Paiement à partir du 26 juillet. MM. Édouard de Laboulaye [7] et Arnaud de Vogüé ont été réélus administrateurs et la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Hubert de Chambure, Paul

[7] Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés, dont la SICAF et certaines de ses filiales caoutchoutières (Bên-Cui, Sêng-Ray, Kompong-Thom) et les Plantations d'An-Loc (1932).
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf

Chassaing [8] et Jean Laurent [9] a été ratifiée. *Quitus* a été donné de sa gestion aux ayant droit de M. Robert de Vogüé, administrateur décédé.

Le rapport examine la situation du marché du caoutchouc et constate l'assainissement qui est intervenu progressivement.

D'une manière générale, on peut considérer qu'en 1936, pour la première fois après deux années de fonctionnement, le plan de réglementation a atteint son but en permettant aux producteurs d'obtenir des prix équitables sur le marché.

En ce qui concerne le domaine de la Compagnie, les superficies non greffées sont, à fin 1936, de 2.322 hectares et leur production totale à été de 1.633 431 kg. Les lots non greffés sont au total de 3 430 hectares et leur production a atteint 582.806 kg. Cette production avait été, l'an dernier, de 100.759 kg et on doit prévoir, pour 1937, un accroissement considérable des rendements au fur et à mesure de la mise en saignée de nouveaux arbres dans les lots qui n'ont encore été qui partiellement exploités.

Dans le courant de 1936, une usine pour le traitement des crêpés a été montée à An-Lôc. Elle permet maintenant la transformation, en un produit marchand, des grades intérieurs, non seulement des plantations de la société situées dans le voisinage, mais encore d'un certain nombre d'autres domaines ne disposant pas de l'outillage nécessaire.

———————

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1048 :

Société indochinoise des plantations d'hévéas

Conseil : P. Baudouin, pdt ; A. de Vogüé, adm.-d. ; H. Dewez [10], F. de Flers [11], Ch. Furiet, R.Gigon-Papin, H. Hoffet, E. de Laboulaye, E. Houïtte de Lachesnais, L. Launay, P. Laurentie, A. Lis, R.P. Robert, H. de Chambure, P. Chasaing, J. Laurent.

———————

REVUE DES ANNONCES LÉGALES
SIPH
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 juin 1937)

Apport-fusion de la SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DE LONG-THANH
Apport-fusion de la SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE BINH-LOC
Apport-fusion de la SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIÊM
ANCIEN TEXTE
TITRE II
Apports - Fonds, social
Actions Versement
Article 6

———————

[8] Paul Chassaing (Toulouse, 1877-Monaco, 1948) : résident-maire de Phnom-penh, chef de la province de Kompong-thom (1924), inspecteur des affaires politiques du Cambodge, chef du Service d'assistance morale et intellectuelle des Indochinois en France (1927), attaché à l'Agence économique de l'Indochine, à Paris, résident-maire de Dalat (1928). Administrateur de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm (puis de la Société indochinoise de plantations d'hévéas), des Hauts Plateaux Indochinois et des Hévéas de Xuan-Loc.

[9] Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1er janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1945-1966.pdf

[10] Henry Dewez (Mons,1889-Paris, 1964) : président de la Banque française commerciale et financière qui s'était intéressée aux Plantations d'An-Loc. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/BFCF_1932-1946.pdf

[11] François de Flers (1902-1986) : inspecteur des finances, entré à la Banque de l'Indochine en 1931, il en fut PDG de 1960 à 1975. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1945-1966.pdf

M. [Émile] GIRARD, fondateur, apporte à la société :

1 Une propriété située à An-Lôc province de Biên-Hoà (Cochinchine), etc.

Ensemble existant sur cette propriété :

Une plantation de soixante-quatorze hectares d'arbres à caoutchouc, etc.

Une pépinière contenant cinquante mille arbres,

Les installations en fer, maçonnerie et bois, etc.

Une pompe à vapeur avec canalisation Turquet de soixante millimètres et château d'eau, etc.

Un troupeau de cent têtes environ, composé, de bœufs de travail, vaches, génisses et veaux ;

L'outillage permettant de travailler avec cent vingt hommes ;

2 La promesse de vente à lui consentie par MM. ASCOLI et JESSULA, d'un domaine voisin, situé aussi à An-Lôc, à l'est de la propriété ci-dessus désignée, etc

La Société sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits ci-dessus énoncée et apportés à compter du jour de sa constitution définitive, etc.

Elle devra supporter et exécuter, à compter de la même époque, toutes les charges, etc.

Elle prendra ces mêmes bien et
droits dans l'état où le tout se
trouvera lors de sa prise de possession, etc.

.....

Article 7

Attributions en représentation
des apports

En représentation de ses apports, M. [Émile] GIRARD, fondateur, stipule l'attribution, à son profit, de cinq mille actions de cent francs chacune, entièrement libérées, k prendre sur les dix mille actions ci-après créées.

Ces actions, conformément à la loi, demeureront attachées à la souche, etc

.....

NOUVEAU TEXTE

Article 6

Cet article, dont les dispositions actuelles seront groupées sous un paragraphe numéroté I, est complété ainsi qu'il suit :

II. Aux termes de deux actes s s. p., en date du trente avril mil neuf cent trente-cinq, la « SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH » et la « SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE BENCUI », ont fait apport à la Société, à titre de fusion, de la totalité de leur actif respectif.

III. Aux termes de trois actes s s. p., en date du vingt-huit janvier mil neuf cent trente sept, la « SOCIÉTÉ ANONYME DES PLANTATIONS DE LONG-THANH., la « SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE BINH-LOC ». et la « SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIÊM » ont respectivement fait apport à la Société, à titre de fusion, de l'intégralité de leur actif mobilier et immobilier, tel qu'il existait au trente et un décembre mil neuf cent trente-six, sous la seule réserve, par la « SOCIÉTÉ DE CAM-TIÊM » de son portefeuille titres.

Article 7.

Cet article est modifié et complété ainsi qu'il suit :

1° En représentation de ses apports, il a été attribué à M. [Émile] GIRARD, cinq mille actions de cent francs chacune, entièrement libérées, portant les numéros 1 à 5 000.

2° En représentation de leurs apports respectifs; à titre de fusion, il a été attribué à la « SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH », cent vingt mille actions de cent francs, numéros 120.001 à 240.000, entièrement libérées, et quinze mille parts bénéficiaires, et à la « SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE BEN-CUI », cinquante-six mille actions, numéros 240.001 à 296.000, entièrement libérées, et sept mille parts bénéficiaires,

3° Les apports à titre de fusion respectivement faits par la « SOCIÉTÉ ANONYME DES PLANTATIONS DE LONG-THANH », la SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS de BINH-LOC » et la « SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE de CAM-TIÊM », ont eu lieu à la charge par la société absorbante de payer l'intégralité de leur passif au trente et un décembre mil neuf cent trente-six, à la seule exception en ce qui concerne la « SOCIÉTÉ DE CAM-TIÊM », de la dette par elle contractée vis-à-vis du Gouvernement général de l'Indochine, et, en outre, moyennant l'attribution du nombre d'actions de cent francs, entièrement libérées, et de parts bénéficiaires ci-après indiqué à la « SOCIÉTÉ DE LONG-THANH » soixante et un mille actions, numé [etc.]

———————

Indochinoise de Plantations d'hévéas
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1937)

L'assemblée extraordinaire du 24 juin a décidé la division en cinquièmes des 66.800 parts bénéficiaires actuellement existantes et leur remplacement par 284.000 cinquièmes.

L'assemblée a également autorisé le conseil a augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'une somme maximum de 38.750.000 fr. pour le porter à 100 millions de francs. Elle a, enfin, voté les modifications aux statuts qu'appelaient ses décisions, notamment de l'article 64.

L'assemblée générale des porteurs de parts bénéficiaires tenue à l'issue de la précédente, a approuvé la décision par cette dernière.

———————————————

Société indochinoise de plantations d'hévéas
Assemblée ordinaire du 3 mai 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 juin 1937)

Assemblée présidée par M. Paul Baudouin qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents et acceptante, M. le représentant de la Banque de l'Indochine et M. le liquidateur des Sociétés de Binh-Loc et de Long-Thanh

Sont présents ou représentés : 159 actionnaires possédant ensemble 315.245 actions.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Hommage rendu à la mémoire de M. Robert de Vogüé

Avant d'aborder, Messieurs, les questions figurant à l'ordre du jour, nous avons le douloureux devoir de rappeler la perte que nous avons subie en la personne de M. Robert de Vogüé.

Notre président dirigeait depuis quinze ans les délibérations du conseil d'administration, dont il avait été appelé à faire partie en juin 1914. Tous, nous avions apprécié sa courtoisie, ses quantités d'intelligence et de cœur, son dévouement aux

intérêts de la société. Une cruelle maladie l'a enlevé à notre affection, le 27 novembre 1936.

Nous sommes persuadés que vous vous associerez à l'hommage que nous rendons à sa mémoire et aux sentiments de sympathie dont nous adressons l'expression à sa famille.

L'ordre du jour

[…]

Marché du caoutchouc

Nous vous avons indiqué l'an dernier qu'à la fin de 1935, le marché du caoutchouc, après une période d'hésitations assez prolongée, s'était à nouveau raffermi et avait atteint 6 d. 1/2 dans les derniers jours de décembre 1935.

Le mouvement de hausse qui avait été ainsi amorcé n'a cessé, depuis lors, de se poursuivre. Le cours de Londres dépassait 7 d la lb, le 22 janvier 136, et après s'être maintenu, pendant la plus grande partie de l'exercice écoulé, aux environs de 7 d 1/2, a repris en fin d'année, d'une matière beaucoup plus accentuée, son mouvement ascensionnel.

Le prix 8 d était atteint, le 27 octobre, 9 d le 4 décembre, 10 d le 23 décembre et 11 d le 28 décembre dernier.

Ces résultats favorables ont été dus à l'action constante du Comité international de réglementation du Caoutchouc en vue de réduire les stocks mondiaux, action qui a coïncidé avec une reprise très nette de la consommation dans un grand nombre de pays.

C'est le cas, notamment, pour les États-Unis, où la consommation en 1936 a atteint 573.522 tonnes contre 491.500 en 1935, l'Allemagne, où les chiffres correspondants ont été respectivement de 71.793 tonnes contre 62.900 enfin, le Japon où ils ont été de 61.701 contre 57.600.

Dans ces conditions, la consommation mondiale de caoutchouc s'est élevée au total à 1.038.453 tonnes en 1936, contre 938 489 tonnes en 1935.

D'autre part, les exportations des pays producteurs, sous l'effet de la réglementation, n'ont pas dépassé 855.999 tonnes en 1936, contre 872.800 en 1933.

De ce fait, les stocks de caoutchouc disponible dans le monde ont marqué au cours de l'exercice un diminution extrêmement rapide qui s'est encore accentuée d'ailleurs depuis la début de 1937.

En présence de cette situation, qui dépassait nettement ses prévisions, le Comité international de réglementation du caoutchouc a modifié sa politique et s'est préoccupé de rétablir à nouveau l'équilibre entre les quantités de caoutchouc mises à la disposition du marché et la consommation mondiale. C'est ainsi qu'il a été amené, à plusieurs reprises, à augmenter le pourcentage exportable des pays soumis à la restriction. Ces pourcentages. qui avaient été maintenus à 60 % durant les six premiers mois de l'année dernière, ont pu être fixés en dernier lieu, pour 1937, à 75% pour le premier trimestre, 80% pour le deuxième trimestre et 90 % pour le deuxième semestre.

Ces dispositions témoignent de l'organissement [*sic : assainissement ?*] qui est intervenu progressivement dans le marché du caoutchouc, mais elles n'ont pas empêché toutefois la hausse des prix de se poursuivre durant les premiers mois de 1937. Il est permis, cependant, de prévoir que l'augmentation des pourcentages exportables ne devrait pas manquer de produire, à la longue, un certain effet sur les cours.

D'une manière générale, on peut considérer qu'en 1936, pour la première fois, après deux années de fonctionnement, le plan de réglementation a atteint le but qu'on s'était proposé à l'origine, en permettant aux producteurs de caoutchouc d'obtenir des prix équitables sur le marché.

Situation des domaines de la société

La situation des domaines répartis en superficies d'arbres non greffés et greffés, se présentait comme suit au 1er janvier 1937 :

Superficie non greffées	1935 (kg)	1936 (kg)
Suzannah	602.114	624 913
An-Lôc	635.595	646.162
Bên-Cui	166.408	184 788
Gallia	70.318	177.568
Total	1.474.435	1.633.431

Il y a lieu de remarquer que la superficie en plants non greffés a diminué de 65 hectares par rapport à 1935 en raison de la replantation, en cours d'exercice, de 40 hectares à An-Lôc et 25 hectares à Suzannah ; cette replantation a été faite en plants greffés sous la seule exception de 4 hectares environ qui ont été plantés en graines clonales, à titre d'essai

Il y a lieu de signaler que, pour les lots anciens non greffés, la progression des productions obtenues a continué à Suzannah et à An-Lôc, malgré la diminution, en superficie, du nombre d'hectares exploités, du fait des replantations. Le rendement à l'hectare a augmenté de 50 kg à Suzannah, 40 kg à An-Lôc et 80 kg à Bên-Cui. Les résultats de cette dernière plantation en terre grise, sont particulièrement remarquables, si l'on tient compte du jeune âge des arbres.

Superficies greffées

L'exploitation dans les lots greffés a passé de 830 hectares au 1er janvier 1936 à 2.172 hectares au 31 décembre

	(1)	(2)
Suzannah	66 500	482
An-Lôc	49.852	596
Bên-Cui	333.301	61
Gallia	133.213	119
Total	582.866	1.258

(1) Production en 1936 (en kg)
(2) Superficies greffées de 1931 à 1936 et non encore exploitées (en hectares)

L'an dernier, la production des arbres n'avait atteint que 100.759 kg ; nous devons prévoir cette année un accroissement considérable des rendements sur ces superficies au fur et à mesure de la mise en saignée de nouveaux arbres dans les lots qui n'ont encore été que partiellement exploités.

Pendant l'exercice écoulé, l'établissement de digues anti-érosion a été poursuivie aussi bien dans les plantations anciennes que dans les extensions non encore en rendement. Ce travail sera vraisemblablement terminé dans l'exercice en cours. D'autre

part, nous avons commencé la réalisation d'un large programme d'essai d'engrais chimiques, principalement dans nos superficies de terres grises.

Dans le courant de 1936, une usine pour le traitement des crèpes a été montée à An-Lôc.

Elle permet la transformation, en un produit marchand, des grades inférieurs, non seulement des plantations de notre société situées dans le voisinage, mais encore d'un certain nombre d'autres domaines ne disposant pas de l'outillage nécessaire.

Nous avons poursuivi l'évolution des conditions de logement du personnel indigène qui avait été entreprise précédemment. À l'heure actuelle, sur nos domaines, la plupart des travailleurs habitent des maisons individuelles entourées de jardins et groupées en villages dont les emplacements ont été choisis pour répondre à toutes les prescriptions de l'hygiène. Les travaux de lutte contre le paludisme, poursuivis sous les directives de l'Institut Pasteur d'Indochine, ont permis d'enregistrer d'autre part une nouvelle amélioration de l'état sanitaire sur nos domaines en terre rouge.

Comme vous le savez, votre assemblée générale extraordinaire du 16 mars 1937, a approuvé l'absorption, par notre Société, des plantations d'hévéas de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, de la Société anonyme des Plantations de Long-Thanh et de la Société des caoutchoucs de Binh-Loc.

De ce fait, les superficies totales de la Société indochinoise de plantations d'hévéas se sont trouvées portées à 10.068 hectares et la production à prévoir pour 1937 est de l'ordre de 4.000 tonnes.

Les perspectives pour l'année 1937 sont favorables et nous espérons, compte tenu des cours actuels du caoutchouc, que les résultats de l'exploitation seront satisfaisants. Il serait nécessaire, toutefois, que la taxation frappant les producteurs de caoutchouc, qui représente déjà, à l'heure actuelle, un montant égal à 50 % environ des frais d'exploitation proprement dits, ne soit pas aggravée à nouveau par les pouvoirs publics.

Notre personnel d'Indochine a apporté dans ses fonctions un dévouement auquel nous devons rendre hommage et nous tenons à exprimer ici nos remerciements à notre directeur général, M. Burnie *[sic : Birnie]*, et à ses collaborateurs.

Résultats

Le bilan qui vous est présenté à la date du 31 décembre 1936 porte la trace des modifications intervenues du fait de l'augmentation de capital à 40.000.000 de francs effectuée au mois de janvier 1936 et ratifiée par votre assemblée générale extraordinaire du 25 février 1936.

La production de caoutchouc, qui s'est élevée au total à 2.219.297 kg, a laissé un bénéfice brut de 7.784.994 francs auxquels s'ajoutent 1.621.619 fr. 50 de bénéfice sur produits accessoires, portefeuille-titres et divers.

Ainsi que nous vous l'avons expliqué, les prix de vente ont été plus favorables qu'en 1935, la moyenne du cours de Londres ayant été de 7 d 3/4 contre 5 d 31/32 l'année précédente.

Nous avons pratiqué des dépréciations normale sur les plantations exploitées, les bâtiments, l'outillage et le cheptel. Nous avons aussi amorti intégralement les frais de l'augmentation de capital réalisée en janvier 1936.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux et intérêts	711.362 67
Amortissements	3.632.252 48

Solde bénéficiaire	5.063.198 35
	9.406.813 50
CRÉDIT	
Bénéfice brut de l'exploitation de caoutchouc	7.784.994 00
Bénéfice sur produits accessoires, Portefeuille-titres et divers	1.621.819 50
	9.406.813 50

Récapitulation

Report de l'exercice 1935	8.992 69
Bénéfice net de l'exercice 1936	5.063.198 38
Total	5.078.181 05

Répartition

Nous vous proposons la répartition suivante des bénéfices :

Bénéfice de l'exercice 1936	5.063.198 35
5% à la réserve légale	253 159 91
Reste	4 310.038 44
Report de l'exercice 1935	8.982 68
	4.819.021 19
Dividende statutaire 7 % aux actions	2.800.000 00
Reste	2.919.021 12
10 % au conseil	201.902 11
65 % aux actions	1 million 312.363 73
25 % aux parts	504.755,28
Ensemble	2.019.021 12

Si vous voulez bien approuver notre proposition, le dividende total des actions sera fixé à 10 fr. 2809 par action, sous déduction des impôts.

Pour les parts, le dividende sera fixé à 13 fr. 642 sous déduction des impôts. Nous mettrons également en paiement à la même date, le coupon de 27 fr. 777 restant dû, sous déduction des impôts, au titre de l'exercice 1937. aux porteurs de parts bénéficiaires numéros 15.001 à 30.000 attribuées en échange des parts de fondateur de la Société agricole de Suzannah.

Nous vous proposons de fixer au 26 juillet 1937 la date de paiement de ces dividendes.

Questions à l'ordre du jour

Deux de vos administrateurs, MM. Édouard de Laboulaye et Arnaud de Vogüé, sont arrivés au terme de leur mandat.

Nous vous proposons leur réélection.

Dans le cours de l'exercice [1936], nous avons appelé à siéger dans notre conseil, MM. Hubert de Chambure [Banque de l'Indochine], Paul Chassaing et Jean Laurent, qui faisaient respectivement partie du conseil d'administration des sociétés de Binh-Loc, Cam-Tiêm et Long-Thanh récemment absorbées par notre société. Nous vous demandons de bien vouloir décider que le mandat de ces administrateurs prendra fin à la date prévue pour l'expiration de leurs fonctions dans les trois sociétés précitées.

Nous vous proposons de donner *quitus* définitif de sa gestion aux ayants-droit de notre regretté président, M. Robert de Vogüé et de donner également *quitus* de sa gestion à M. Frédéric Waespé, administrateur dont les fonctions ont pris fin en 1936.

Enfin, tenant compte de l'absorption par notre société des trois sociétés de Binh-Loc, Cam-Tiêm et Long-Thanh, nous vous proposons de fixer à 100.000 francs le montant annuel des jetons de présence du conseil d'administration, cette décision prenant effet à dater du 1er janvier 1937.

Vous avez à désigner vos commissaires pour l'exercice en cours. Nous vous demandons également de fixer leur rémunération.

Nous vous rappelons que conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, vous avez autorisé les administrateurs de votre société à traiter avec celle-ci, soit en leur nom personnel, soit pour le compte d'autres sociétés dont ils auraient été également administrateurs.

Dans le cours de l'exercice écoulé, un certain nombre d'opérations courantes ont été traitées dans ces conditions avec diverses autres sociétés, ayant, avec la vôtre, un ou plusieurs administrateurs en commun. Il s'agit plus particulièrement de conventions ayant trait à la récolte, au traitement, au transit et à l'expédition du caoutchouc, au contrôle technique des domaines ainsi qu'à leur gestion administrative.

Nous vous rendons compte, d'autre part, qu'au cours de l'exercice écoulé, nous avons conclu avec la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, un acte d'atermoiement par lequel nous lui avons fait abandon d'une partie de la créance que nous détenions sur elle, et nous avons accepté en règlement du solde de souscrire au pair, par compensation, 3.435 actions ordinaires nouvelles de cette société. Ces titres ont d'ailleurs été vendus peu après la clôture de l'exercice et depuis lors, comme vous le savez, la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm a été absorbée par notre société.

Nous vous demandons de noua donner acte de ces diverses opérations et de renouveler pour l'exercice en cours, l'autorisation pour vos administrateurs, de traiter avec votre société.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

ACTIF	
Plantations :	
Hévéas	34.733.111.80
Immeubles	2.704 072.86
Matériel	1.565.238.20
Mobilier	1 00
Cheptel	69.090 00
Approvisionnements en magasin	781 048.70

Stocks caoutchouc	1.309.777.80
Caisses et banques	225 441 92
Portefeuille-titres	2.476 640 00
Débiteurs divers	5.649.934 74
Impôts à récupérer	1.324.216 35
	50.838.567 31

PASSIF	
Capital	40.000.000
Prime d'émission sur augmentation de capital	520.000
Réserve légale	630.528 42
Coupons à payer	458.318 72
créditeurs divers	4 157.539 14
Profits et pertes :	
Report de l'exercice 1936	8.982 68
Bénéfice net exercice 1936	5.063.198 35
	50.838.567 31

ALLOCUTION
de M. Paul BAUDOUIN,
président du conseil d'administration

Avant d'offrir la parole à ceux d'entre vous qui désireraient la demander, je vais vous donner quelques renseignements en ce qui concerne le marché du caoutchouc, et également l'exercice en cours de notre société.

L'évolution du marché du caoutchouc pendant les premiers mois de 1937

Le rapport du conseil s'est étendu longuement sur l'allure du marché du caoutchouc au cours de l'année dernière. Depuis lors, un certain nombre de faits intéressants se sont produits

Pour résumer les événements de 1936, vous avez vu que l'accord de réglementation a permis la hausse des cours à partir du mois d'octobre. Mais comme, auparavant, ils avaient été relativement stagnants, le cours moyen de l'exercice a été d'environ 7 d. 3/4.

La restriction a eu pour effet, en 1936, de réduire les stocks de plus de 150.000 tonnes, ce qui était certainement supérieur aux prévisions et cela montre que le but poursuivi par le Plan a bien été atteint l'an dernier.

Le marché s'est trouvé assaini par cette considérable réduction des stocks.

Aussi, depuis le 31 décembre, les cours n'ont pas cessé de monter, en harmonie d'ailleurs avec la plupart des autres matières premières, et cela jusqu'au 30 mars, où les prix ont atteint à Londres 13 d. 7/16, soit à peu près 13 francs, ou un peu plus, le kilogramme de caoutchouc.

La réaction opportune des cours

Depuis, une tourmente s'est abattue sur les matières premières. Les cours ont vivement réagi, et le dernier cours coté samedi à Londres donnait 9 d 7/8, ce qui représente à peu près 10 francs le kilogramme de caoutchouc.

Bien évidemment, il eut été plus agréable pour nous, en tant qu'actionnaires, de voir le cours se maintenir à 13 francs plutôt qu'à 10 francs. Néanmoins, je crois que nous ne devrons pas trop regretter de l'avoir vu faiblir depuis un mois. Il ne faut pas oublier que des cours trop élevés pour le caoutchouc, d'abord constituent une prime pour toutes les recherches de caoutchouc synthétique et pour toutes les autres formules nouvelles d'emploi du caoutchouc régénéré ; ensuite, qu'ils permettent des critiques trop faciles et trop vives même, contre le Plan de réglementation, 10 d. représentent à peu près 10 francs pour le kilogramme de caoutchouc : cela laisse un bénéfice convenable pour les sociétés productrices, et par conséquent pour leurs actionnaires un résultat satisfaisant.

Il est donc bon que le marché de la matière première soit revenu aux cours actuels, que nous considérons comme parfaitement raisonnables. Nous pouvons même dire qu'ainsi, il s'est trouvé grandement assaini par la liquidation de positions spéculatives qui l'avaient chargé à la hausse les mois précédents.

L'utilité de la continuation du Plan réglementant la production La situation présente également un aspect satisfaisant au second point de vue que je vous ai indiqué, car les critiques contre le Plan de réglementation se font, moins vives de la part des consommateurs.

C'est un point que je désirerais souligner aujourd'hui devant vous, car le Plan de restriction doit continuer : nous ne sommes pas sortis complètement des difficultés, quoique la consommation du caoutchouc soit à l'heure actuelle très satisfaisante. Au mois de mars notamment, elle a été d'environ cent mille tonnes.

C'est évidemment un chiffre très favorable, mais malgré tout je crois qu'à l'heure actuelle, si l'on rendait la liberté complète à tous les producteurs de caoutchouc, les quantités mises sur le marché dépasseraient encore notablement la consommation.

Il est donc indispensable que le plan de réglementation soit maintenu et continué.

La situation favorable des producteurs indochinois

Ce plan a d'ailleurs traité l'Indochine de façon favorable et les charges qui pèsent sur notre colonie sont, il faut le dire, faibles comparativement au bénéfice qu'elle a tiré de ce plan, qui a permis la hausse des cours jusqu'à des niveaux très rémunérateurs.

L'année dernière, la contribution de l'Indochine au plan de réglementation a été d'environ vingt centimes par kilogramme de caoutchouc produit. Cette année, elle va être d'environ quarante centimes par kilogramme.

Ce n'est pas négligeable, mais enfin ce n'est pas grand-chose à côté des avantages que l'Indochine retire de la restriction appliquée aux autres pays.

La colonie a exporté en 1936 quarante-deux mille tonnes. On peut espérer qu'en 1937, l'exportation atteindra cinquante et une mille tonnes, car les plantations greffées commencent à produire. En 1938, la production de l'Indochine, d'après les prévisions, atteindrait la consommation de la métropole, soit environ soixante mille tonnes.

Il y a donc là une situation extrêmement heureuse pour la France.

Je sais bien qu'il ne faut pas trop vanter les mérites de l'autarchie ni rechercher un équilibre en vase clos. Néanmoins, il est tout de même satisfaisant de constater que les besoins français en caoutchouc seront couverts par la production de l'Indochine l'année prochaine, tout au moins pour autant que l'on puisse faire des prévisions.

Les perspectives satisfaisantes de l'exercice en cours

En ce qui concerne votre société, le rapport vous a indiqué que par suite de l'absorption récente de Binh-Loc, de Long-Thanh et de Cam-Tiêm, la superficie plantée dépasse maintenant dix mille hectares alors qu'elle était auparavant inférieure à six mille hectares.

Sur ces dix mille hectares, 6.081 hectares sont greffés, soit plus de soixante pour cent.

La production prévue pour 1937 dépasse quatre mille tonnes et celle prévue pour 1938 avoisine 4.800 tonnes.

Sur les quatre mille tonnes de 1937, votre conseil d'administration a pris la responsabilité d'en vendre déjà par avance soixante-quinze pour cent, et ces ventes ont été faites au prix moyen de 9 d. 1/3. En d'autres termes, nous sommes assurés déjà, quels que puissent être les cours du caoutchouc pendant le reste de l'année, que votre société enregistrera, au cours de l'exercice 1937, un bénéfice important.

Pour 1938, nous avons vendu déjà six pour cent de la production à un cours moyen de 12 d. 1/2. Ainsi que vous le voyez, chaque fois que nous le pouvons et bien entendu sans essayer d'être parfaits prophètes en ce qui concerne l'avenir lorsque le prix dépasse un certain niveau, nous vendons à l'avance une partie de la production.

Je crois donc qu'au point de vue des résultats, nous parlons de cet exercice et de l'année prochaine, les perspectives sont satisfaisantes.

Personnel

Au point de vue technique, nous pouvons compter sur un personnel tout à fait qualifié.

J'ai plaisir à remercier ici M. Burnie *[sic : Birnie]*, qui se cache modestement au fond de la salle, ainsi que nous l'avons déjà dit dans le rapport.

Les travaux d'amélioration en cours sont importants, notamment en ce qui concerne les essais d'engrais. Je ne m'étends pas sur ce point. Enfin, en matière de politique du personnel qui n'est certes pas négligeable dans les circonstances présentes je crois que votre société a fait des efforts qui ont porté leurs fruits, d'abord pour améliorer l'existence et le standard de vie de la main-d'œuvre indigène, ensuite pour rendre certaines régions plus salubres. Des efforts appréciables ont été faits également en ce qui concerne le confort du personnel européen.

Vous voyez donc comment se présente l'avenir immédiat de votre société.

Le montant net des coupons

Je m'excuse de vous parler encore de chiffres : vous en avez entendu déjà pas mal dans le rapport. C'est assez compliqué parce que, comme vous le savez. il y a différentes catégories de titres, qui vont se trouver, heureusement, groupés à la suite du paiement du coupon.

Coupon des actions nº 9, dont le montant brut est de 10 fr. 28

Les actions portant les numéros 1 à 60.000 vont toucher au nominal 9 fr. 89, et au porteur elles ne toucheront rien, car la taxe de transmission arriérée dépasse douze francs.

Et même les actions numéros 1 à 60.000 auront encore 3 fr. 25 de taxe de transmission à payer.

Au contraire, les actions numéros 60.000 à 400.000, c'est-à-dire la grande majorité des titres : 340.000 sur 400.000 vont toucher au nominatif 9 fr. 29 et au porteur 8 fr. 92.

En ce qui concerne les parts, il y a trois catégories :

Les parts 1 à 15.000 dont le montant brut est de 13 fr. 64 vont toucher au nominatif 12 fr. 39 et au porteur 11 fr. 61.

Les parts 15.000 à 30.000, celles provenant de la Suzannah, dont le montant brut est de 11 fr. 41 vont toucher au nominatif 37 fr. 44 et au porteur 9 fr. 98.

Enfin, les parts numéros 30.001 à 37.000; qui touchent brut 13 fr. 64, vont toucher au nominatif 12 fr. 33 et au porteur 1 fr. 14.

À la suite du paiement des coupons, le seul arriéré qui subsistera sur les titres comme taxe de transmission sera un montant de 3 fr. 25 sur les actions numéros 1 à 60.000.

Par conséquent, la situation se clarifie et l'an prochain, elle sera complètement éclaircie.

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, M. le président met aux voix les résolutions, qui sont successivement adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve lesdits rapports dans tout leur. contenu, le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1936, tels qu'ils sont présentés auxdits rapports, en reconnaît l'exactitude et la sincérité et donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte l'emploi des bénéfices proposé par le conseil d'administration et fixe en conséquence le dividende à 10 fr. 2809 par action contre remise du coupon nº 9 et à 13 fr. 642 par part bénéficiaire, contre remise du coupon nº 1. Ce dividende sera mis en paiement. sous déduction des impôts, le 26 juillet 1937.

Troisième résolution

L'assemblée générale réélit MM. Édouard de Laboulaye et Arnaud de Vogüé, administrateurs de la société pour une période de six années, conformément aux statuts, et décide que le mandat de ces administrateurs prendra fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1943.

Elle ratifie la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. Hubert de Chambure, Paul Chassaing et Jean Laurent, et décide que le mandat de ces administrateurs prendra fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes

De l'exercice 1942 pour M. de Chambure ;

De l'exercice 1940 pour M. Chassaing ;

De l'exercice 1940 pour M. Laurent.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne *quitus* définitif de sa gestion aux ayants-droit de M. Robert de Vogüé, administrateur décédé au cours de l'exercice 1936.

Elle donne également *quitus* de sa gestion à M. Frédéric Waespé, administrateur, dont le mandant a pris fin en 1936.

Cinquième résolution

L'assemblée générale fixé à la somme annuelle de 100.000 francs le montant des jetons de présence du conseil d'administration, cette décision prenant effet à dater du 1er janvier 1937.

M. le président. — Avant de passer au vote de la sixième résolution, je dois vous signaler que des modifications vont intervenir en ce qui concerne vos commissaires aux comptes.

Nous exprimons tous nos remerciements à nos nos anciens commissaires aux Comptes qui ont rempli leur office d'une façon parfaite.

Cette année, en raison de nouveaux décrets-lois, nous devons toutefois modifier la composition du collège des commissaires.

Quelques actionnaires nous ont proposé. M. Lassalle, commissaire aux comptes agréé par la Cour d'appel de Paris (il en faut au moins un) et M. Mignot qui est en résidence à Saïgon et qui sera par conséquent un commissaire aux comptes résidant en Indochine.

Si vous n'avez pas d'autres commissaires à présenter, je vous proposerai de rédiger comme suit le texte de la sixième résolution

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme pour remplir les fonctions de commissaires aux comptes pour l'année 1937 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1937, MM. Émile Lassalle et Mignot avec faculté pour chacun des deux commissaires désemplir seul le mandat ci-dessus en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque et fixe à la somme de quatre mille francs pour chacun d'eux leur rémunération.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du conseil d'administration et la lecture du rapport des commissaires aux comptes, ratifie les opérations faites par les membres du conseil d'administration au cours de l'exercice avec la société, tant en leur nom personnel que comme membres du conseil d'administration d'autres sociétés, et donne de nouveau, en tant que de besoin, aux administrateurs les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes entreprises ou tous marchés faits avec la société ou pour son compte.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de 61.250.000 Francs

DIVISÉ EN 612.500 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Statuts déposés en l'Étude de Me Jean MOROT (Successeur de Me A. JOSSET)
Notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL A PARIS

TRANSFÉRÉ A SAÏGON

CINQUIÈME DE PART BÉNÉFICIAIRE

AU PORTEUR

Il a été formé une Association des Porteurs de Parts Bénéficiaires
ARTICLE 64 DES STATUTS

N°. 164,051

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR
OU PAR DÉLÉGATION,

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS

DROIT DE TIMBRE ACQUITTÉ PAR ABONNEMENT
AVIS D'AUTORISATION INSÉRÉ AU JOURNAL OFFICIEL
DU 18 JUILLET 1937

BREGER AINE IMP PARIS

Coll. Olivier Galand

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS
Société anonyme au capital de 61.250.000 fr.
divisé en 612.500 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de Me Jean Morot (successeur de Me A. Josset), notaire à Paris

---

Siège social à Paris

TRANSFÉRÉ À SAÏGON

CINQUIÈME DE PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
Il a été formé une association des porteurs de parts bénéficiaires
Article 64 des statuts
Un administrateur (à gauche) : Paul Baudouin
Un administrateur (à droite) : Paul Gannay [12]

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 18 juillet 1937

Berger aîné, Imp. Paris.

Indochinoise de Plantations d'Hévéas
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 août 1937)

La production de caoutchouc pour le mois de juin s'est élevée à 321 tonnes, portant à 1.343 tonnes la production totale du premier semestre de l'exercice en cours contre 828 tonnes pour la période correspondante de 1936.

Étude de Me Leservoisier, notaire à Saïgon
Cession de parts à la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH]
Dissolution de la Société civile des plantations de My-Hung*
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 août 1937)

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernard Leservoisier, notaire à Saïgon, le 11 août 1937, M. Jules Berthet*, négociant demeurant à Saïgon, 165, rue Catinat, a cédé à la Société indochinoise de plantations d'hévéas, société anonyme au capital de 61.250.000 francs dont le siège social est à Saïgon, 19, rue Vannier, les 100 parts d'intérêts de 50 $ chacune qui lui appartenaient dans la Société civile des plantations de My-Hung au capital de 24.500 $ dont le siège était à Saïgon, 68, bd Charner.

La Société indochinoise de plantations d'hévéas étant, au moment de cette cession, propriétaire des 330 parts de surplus de la Société civile des plantations de My-Hung, la cession a entraîné *ipso facto* la dissolution de la Société civile des plantations de My-Hung à compter du jour de l'acte, soit le 11 août 1937.

---

[12] Paul Gannay (Langeais, 1880-Tokyo, 1952) : directeur à Saïgon (1920), puis inspecteur général de la Banque de l'Indochine en Extrême-Orient (1925-1940). Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch.-Saigon.pdf

En conséquence de cette cession, la Société indochinoise de plantations d'hévéas est devenue propriétaire de la totalité de l'actif de la Société civile des plantations de My-Hung (à charge de payer le passif).

Expéditions de l'acte de cession susdite ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon le 28 août 1937.

Pour mention,
Bernard Leservoisier

L'Information d'I. C du 28 août 1937.

———————————

DEMANDES D'EMPLOI
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 8 octobre 1937)

M. Morel (Georges), 35 ans — demeurant à An-Loc S.I.P.H. — demande place comme directeur commercial ou administratif.

———————————

Liste générale des 1.028 plantations d'hévéas immatriculées par le Bureau du caoutchouc de l'Indochine
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 29 décembre 1937)

Nº d'immatriculation
Noms des plantations
Noms et adresses des propriétaires ou directeurs

BARIA

542 Ex-Robert	Soc. indochinoise des plantations d'hévéas, à Anloc.

Société indochinoise de plantations d'hévéas
Assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 29 juin 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 août 1938)

Rapport du conseil d'administration

……

Marché du caoutchouc

L'année 1937 a enregistré de larges fluctuations dans les cours du caoutchouc. Dès le mois de janvier, sur des appréciations erronées relative à la capacité de production de la Malaisie et de certains autres pays, les cours s'élevèrent à Londres de 11 d., jusqu'à 13 d. 1/2 le 30 mars.

En présence de cette situation, le Comité international de réglementation s'efforça à deux reprises, durant le premier trimestre de l'année, d'enrayer ce mouvement de hausse exagérée. C'est ainsi que les pourcentages exportables des pays soumis à la restriction ont été augmentée tout d'abord à 80 % pour le deuxième trimestre, puis à 90 % pour le troisième et le quatrième trimestres.

Ces décisions, au moment où elles furent annoncées, ne produisirent pas d'effet sur le marché, parce que l'on ne croyait pas, alors, que ces pourcentages élevés pourraient être effectivement exportés par les pays producteurs. Toutefois, au cours des mois suivants, il devint graduellement nécessaire d'admettre que ces exportations étaient possibles. D'autre part, la consommation manifesta certains signes de ralentissement

aux États-Unis, qui reçoivent, comme l'on sait, environ la moitié du caoutchouc produit dans le monde.

Ces deux facteurs conjugués ramenèrent les cours à 10 d. à la fin de mai, 9 1/2 à la fin de juin et 8 d. 3/4 à la fin d'août.

Ensuite, après une réaction passagère en septembre, le mouvement se précipita, en liaison avec l'évolution défavorable de l'économie américaine à la même date. En effet, la politique d'intervention et de soutien, qui avait provoqué dans ce pays des progrès artificiels et d'ailleurs précaires, fut impuissante à empêcher un écroulement brutal qui se manifesta plus particulièrement dans l'industrie de l'automobile, à laquelle celle du caoutchouc est directement liée.

Au cours du dernier trimestre 1937, la consommation des États-Unis atteignait seulement 101.851 tonnes, contre 149.433 tonnes pour le trimestre correspondant de 1936. La situation n'a fait d'ailleurs que s'aggraver depuis lors. et la baisse des prix, qui étaient revenus à 6 d. à fin décembre 1537, s'est encore accentuée durant les premiers mois de 1938.

Malgré la conjoncture défavorable aux États-Unis, la consommation mondiale du caoutchouc, a atteint 1.085.472 tonnes en 1937, contre 1 036.800 tonnes en 1936. L'augmentation pour certains pays tels que l'Allemagne, qui a consommé 98.170 tonnes contre 71.800, et la Grande-Bretagne (113.108 tonnes contre 79 000) a compensé, et au delà, le fléchissement de la consommation aux États-Unis, pendant la même période, de 575.000 à 542.947 tonnes. En définitive, les exportations mondiales en 1937 ayant atteint 1.159.000 tonnes, en raison des élargissements de pourcentage accordés par le Comité de Réglementation, les quantités disponibles, en transit ou en stock dans les pays consommateurs, se sont accrues jusqu'à 496.000 tonnes au 31 décembre 1937 contre 433.885 au début de l'année.

Renouvellement du plan de réglementation

Au mois de mars 1938, le Comité international de réglementation a fait parvenir aux gouvernements des pays adhérents au plan ses recommandations en vue du renouvellement de celui-ci pour une période de cinq années devant s'étendre de 1939 à 1943 inclus. Les dispositions de ce projet relatives à l'Indochine accordent à notre colonie d'Extrême-Orient la faculté d'exporter librement un tonnage annuel de 60.000 tonnes au lieu de 30.000 tonnes qui lui sont concédées par le plan actuel. Les quantités produites au-delà de ce tonnage seraient soumises au même pourcentage de restriction que les autres pays adhérents au plan, mais toutefois l'Indochine conserverait la faculté d'appliquer cette restriction sous la forme d'une remise au Comité international de réglementation des quantités de caoutchouc devant être retirées de la circulation, ou de leur contre-valeur en espèces.

D'autre part, d'après les dispositions du projet, les extensions nouvelles, qui sont actuellement entièrement interdites, seraient autorisées pendant la période 1939-1940 pour chacun des pays adhérents pour une superficie égale à 5 % des territoires actuellement plantés.

Situation des domaines et exploitation

Comme vous le savez, l'absorption par voie de fusion des domaines provenant de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, de la Société des caoutchoucs de Binh-Loc et de la Société des plantations de Long-Thanh, ratifiée par votre assemblée générale extraordinaire du 16 mars 1937, a été faite avec effet rétroactif à dater du 1er janvier de la même année.

D'autre part, dans le courant de 1937 nous avons pu incorporer à notre société le domaine de My-Hung. Il s'agit d'une propriété de 450 ha, située au nord de la province de Giadinh, dans le voisinage de la rivière de Saïgon et à 30 km. environ de notre plantation de Ben-Cui.

Elle comporte une superficie plantée de 384 ha. dont 161 ha. exploités et 223 ha. actuellement greffés, dont la plus grande partie n'est pas encore en rendement.

À la suite de ces diverses acquisitions, les domaines.de notre société se présentaient comme suit au 31 décembre 1937 :

SUPERFICIE PLANTÉE DE LA S.I.P.H.

	-1	-2	-3	-4
Suzannah	778	511	355	1.644
Anloc	798	362	639	1.799
Ben-Cui	233	935	53	1.221
Gallia	702	947	217	1 866
Binh-Loc	9090	160	—	1 069
Long-Thanh	391	634	344	1.069
Ong-Que	—	348	747	1.095
My-Hung	161	78	145	384
	3.972	3 975	2.500	10.447

(1) Non greffée exportée.
(2) Greffée exploitée, 1
(3) Greffée non exploitée.
(4) Totale.

Au cours de l'année écoulée, en exécution d'un programme arrêté antérieurement, nous avons poursuivi les replantations en matériel greffé des superficies les plus anciennes de nos vieilles plantations. Celles-ci ont porté en 1937 sur 53 ha. à Suzannah et 59 ha. à An-Loc. La production de nos divers domaines s'est élevée au total à 3.867 tonnes, dont 2.342 tonnes en provenance des arbres non greffés et 1.525 tonnes produites par les superficies greffées.

Dans l'ensemble, ces résultats doivent être considérés comme satisfaisants, compte tenu des conditions climatiques adverses qui ont régné pendant une partie de l'année.

Au cours des prochains exercices, une augmentation sensible de la production peut être escomptée, tant du fait de l'accroissement des rendements des superficies greffées, qui commencent à peine à produire, qu'en raison de la mise en saignée des 2.500 ha. de jeunes plantations encore improductives.

D'après nos prévisions, les augmentations de tonnages seraient ainsi d'environ 1.000 tonnes par an pendant les 5 prochaines années.

Nous avons poursuivi en 1937 les travaux culturaux d'amélioration dont nous vous avons entretenus précédemment. Ceux ci comportent essentiellement, comme vous le savez, des applications étendues d'engrais sur nos superficies de terres grises, ainsi que l'établissement ou le maintien de couvertures de légumineuses destinées, concurremment avec les travaux mécaniques anti-érosion, à garantir le sol contre les effets du ruissellement des eaux et, dans le cas des jeunes plantations, à les protéger contre l'action du soleil, Plus particulièrement en ce qui concerne les travaux anti-érosion, qui sont près d'être terminés sur nos domaines anciens, nous en avons abordé l'exécution sur les plantations nouvellement acquises, où elle s'étendra sur deux années environ.

D'autre part, nous avons poursuivi la réalisation du programme de construction d'habitations pour le personnel européen et indigène, que nous nous étions fixé L'administration indochinoise a bien voulu reconnaître, d'ailleurs, l'importance de l'effort que nous avons ainsi fourni en faveur de la population indigène travaillant sur nos domaines.

Notre personnel d'Indochine a apporté dans ses fonctions un dévouement auquel nous sommes heureux de rendre hommage et nous tenons à exprimer ici nos remerciements à notre Inspecteur général, M. Birnie, et à ses collaborateurs.

Participation

Nous avons pris une importante participation dans le capital de la Compagnie caoutchoutière de Gianhan. Cette société possède un domaine de 100 ha. plantés dont la presque totalité est en production, et qui est limitrophe dé notre plantation de Suzannah.

Compte de profits et pertes, Bilan

Le bilan qui vous est présenté à la date du 31 décembre 1937, porte la trace des modifications intervenues du fait de l'augmentation de capital à 61.250 000 francs ratifiée par votre assemblée générale extraordinaire du 16 mars 1937.

La production de caoutchouc, qui s'est élevée au total à 3.867 tonnes, a laissé un bénéfice brut de 20.055.944 francs 98 auxquels s'ajoutent 258.844 francs 10 de bénéfice sur produits accessoires et divers.

Ainsi que nous vous l'avons expliqué, les prix de vente ont été, dans leur ensemble, plus favorables qu'en 1936, la moyenne du cours de Londres ayant été de 9 d. 3/8 contre 7 d. 3/4 l'année précédente.

Nous avons pratiqué des dépréciations normales sur les plantations exploitées, les bâtiments, l'outillage et le cheptel. Nous avons aussi amorti intégralement les frais de l'augmentation de capital par voie de fusion réalisée au début de 1937.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1937

ACTIF	
Plantations :	
Hévéas	61 276 780 81
Immeubles	5 299 344 10
Matériel	2 222 960 30
Mobilier	1 00
Cheptel	125 435 80
Approvisionnements en magasin	1 897 731 90
Stocks caoutchouc	3.406.705 00
Caisses et banques	1.150.337 84
Portefeuille-titres	791 240 50
Débiteurs divers	8 031.647 87
Impôts à récupérer	636.741 85.
	84.838 906 97
PASSIF	
Capital	61.250.000 00
Prime d'émission sur augmentation de capital	520 000 00
Réserve légale	883 688 33
Coupons à payer	322 487 80
Créditeurs divers	6.917.540 55
Profits et pertes :	
Bénéfice net exercice 1937	14 945 190 29
	84.838 906 97

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux et intérêts	1 025 268 54
Amortissements	4.344.330 25
Solde bénéficiaire	14 945.190 29.
	20.314.789 08.
CRÉDIT	
Bénéfice brut de l'exploitation de caoutchouc	20 .055.944 98.
Bénéfice sûr produits accessoires et divers	258.844 10

	20.314.789 08

Répartition

Nous vous proposons la répartitions suivante des bénéfices :

Bénéfice de l'exercice 1937		14.945.190 29
5 % la réserve légale		747.259 58.
Dividende statutaire 7 % aux actions		4 287.300 00
Reste		9 910 430 78.
10 % au conseil :	991.043,07	
65 %aux actions:	6.431.250,00	
25 %aux parts:	2.447.607,69	
Ensemble		9.899 900 76.
Report à nouveau		10.530 02

Si vous voulez bien approuver notre proposition, le dividende total des actions sera fixé à 17 fr. 50 par action, sous déduction des impôts. Pour les cinquièmes de parts le dividende sera fixé à 8 fr. 274, sous déduction des impôts.

Nous vous proposons de fixer au 26 juillet 1938 la date de paiement de ces dividendes.

Questions à l'ordre du jour

Trois de vos administrateurs, MM. Henri Hoffet, Édouard de Lachesnais [13] et le révérend père Léon Robert sont arrivés au terme de leur mandat. Nous vous proposons leur réélection.

Vous avez à désigner vos commissaires pour une durée de trois années. Nous vous demandons également de fixer leur rémunération.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, vous avez autorisé les administrateurs de votre société à traiter avec celle-ci, soit en leur nom personnel, soit pour le compte d'autres sociétés dont ils auraient été également administrateurs.

Dans le cours de l'exercice écoulé, un certain nombre d'opérations courantes ont été traitées dans ces conditions avec diverses autres sociétés ayant avec la vôtre un ou plusieurs administrateurs en commun. Il s'agit plus particulièrement, comme l'an dernier, de conventions ayant trait à la récolte, au traitement, au transit et à l'expédition du caoutchouc, au contrôle technique des domaines ainsi qu'à leur gestion et leur représentation administratives, enfin d'opérations bancaires courantes et de dispositions concernant la domiciliation de notre service de titres.

---

[13] Édouard Houïtte de la Chesnais (1871-1954) : ancien de la Cie française de cabotage des mers de Chine. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cabotage_mers_Chine.pdf
Représentant de la CCNEO à la Société civile de Kebao et à la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, puis à la Société indochinoise de plantations d'hévéas.

Nous vous demandons de nous donner acte de ces diverses opérations et de renouveler, pour l'exercice en cours, l'autorisation pour vos administrateurs de traiter avec votre société.

———————

Indochinoise de Plantations d'Hévéas
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 juin 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 ont été approuvés par l'assemblée tenue le 19 mai à Saïgon. Le dividende fixé à 26 fr. par action et 15,96 par cinquième de part a été mis en paiement sous déduction des impôts, le 27 mai 1939.

Après un exposé de l'évolution du marché du caoutchouc, le rapport du conseil donne les indications suivantes sur la situation des domaines et exploitation de la société :

Durant l'exercice écoulé, la superficie des plantations de la société est demeurée sans changement à 10.488 ha. Au 31 décembre 1938, cette superficie était répartie entre 3.864 ha: non greffés en rendement, et 2.019 ha. greffés non encore exploités. Durant le cours de l'année, les replantations ont été limitées à 50 h. à Suzannah. 45 h. à Anloc et 15 h. à My-Hung.

La production des divers domaines s'est élevée au total à 5.049 tonnes, soit en augmentation de 1.182 tonnes sur celle de l'exercice précédent. Le rendement moyen s'est ainsi établi à 596 kg. par ha. Les arbres non greffés figurent dans ce total pour 2.332 tonnes et les arbres greffés pour 2.717 tonnes. La production de ces dernières superficies est encore appelée à. s'accroître très sensiblement au cours des prochains exercices, en raison du jeune âge des arbres greffés actuellement exploités, qui datent pour la plupart des années 1931 à 1933.

En 1938, les travaux culturaux d'amélioration, principalement sur les domaines plus récemment acquis, ont été activement poussés, et, à l'heure présente, les travaux de protection contre l'érosion peuvent être considérés comme pratiquement terminés sur tous les domaines, sauf à Binh-Loc où ils le seront dans le courant de 1939.

D'autre part, toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour que les plantations soient en mesure d'utiliser les droits d'extensions qui ont été attribués à la société conformément au nouveau plan de réglementation, et exécution du décret du 18 janvier 1939.

———————————

BANQUE DE L'INDOCHINE
EXERCICE 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 juin 1939)

[…] Nous avons également participé aux opérations qui ont consacré l'absorption, par la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH*], de la Société anonyme des Plantations de Long-Thanh et de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm. […]

———————————

(*L'Écho annamite*, 12 juillet 1939)

Sur plainte du directeur des plantations d'An-Lôc, les Appels correctionnels de Saïgon ont condamné le gérant du *Dân-Moi*, pour diffamation, à mille francs d'amende et cent piastres de dommages-intérêts.

———————————————

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1860 :
Société indochinoise des plantations d'hévéas
Conseil : P. Baudouin, pdt ; A. de Vogüé, adm.-d. ; H. de Chambure, P. Chasaing, H. Dewez, F. de Flers, Ch. Furiet, R.Gigon-Papin, H. Hoffet, E. de Laboulaye, E. Houïtte de Lachesnais, L. Launay, J. Laurent., P. Laurentie, A. Lis, R.P. Robert.
Commissaires : E. Lassalle, L. Mignot.
———————————

COCHINCHINE
Saïgon
Le séjour de la Mission militaire thaïlandaise
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 septembre 1940)

Saïgon, 3 septembre (Arip). — Le 31 août, un dîner officiel a été offert par le gouverneur de la Cochinchine aux membres de la mission thaïlandaise. De nombreuses personnalités administratives et militaires, et les présidents des corps élus y assistaient.

Au cours de ce dîner, empreint de la plus grande cordialité, des toasts furent portés par le Gouverneur et par le Chef de la Mission thaïlandaise pour le resserrement de plus en plus étroit des relations unissant depuis toujours l'Indochine et la Thaïlande.

Dimanche matin, la Mission a rendu une visite protocolaire au Gouverneur de la Cochinchine. Les honneurs militaires lui ont été rendus devant le palais du Gouvernement.

Après cette visite, la Mission s'est rendue au Musée Blanchard de la Brosse. Les membres se sont intéressés particulièrement aux pièces représentant les vestiges des anciennes civilisations cham et khmère.

La Mission s'est rendue ensuite au foyer du soldat et à l'aéro-club, où une coupe de champagne a été offerte par les membres réunis autour leur président, M. Gannay.

La Mission a déjeuné chez le Général de Rendinger.

L'après-midi, elle a assisté aux courses. Puis un thé lui a été offert chez le Gouverneur.

Lundi, visite de la Mission au dispensaire de la Croix-Rouge, puis, départ pour la visite des écoles de Biên-Hoà et de Thu-dau-môt, et déjeuner à la plantation d'hévéas de An-Lôc, qu'elle visitera dans l'après-midi.

———————————

Capital porté en 1940 à 80 MF par incorporation de réserves
(15 actions nouvelles gratuites pour 49 anciennes)

Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS
Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de Me Jean Morot (successeur de Me A. Josset), notaire à Paris,
et de Me Bernard Leservoisier, notaire à Saïgon
Capital social : 80.000.000 fr.
divisé en 800.000 actions de 100 fr.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 28 septembre 1940

Siège social à Saïgon

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
Entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Paul Baudouin
Un administrateur ou par délégation : —

Imp. Skipper & East, Le Bourget.

État civil
Naissances

(*L'Écho annamite*, 20 juin 1941)

Hélène, fille de Mme et M. About [14], hévéaculteur.

Naissances, mariages, décès...
(*L'Indochine, hebdomadaire illustré*, 16 octobre 1941)

Fiançailles.
COCHINCHINE

M. le baron Noël Surcouf, planteur à la S. I. P. H., avec Mlle Ginette Dedant, fille et belle-fille de Mme et M. [Henri] Witte, directeur de la plantation d'An-loc.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS
(*Le Journal*, 9 novembre 1941)

Cotation au marché officiel du droit d'attribution des 187.500 actions nouvelles de 100 francs attribuées gratuitement aux actionnaires en juin 1940, ainsi que de ces actions elles-mêmes.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS
(*Le Journal*, 7 décembre 1941)

Un acompte de dividende à valoir sur l'exercice 1941 sera mis en paiement à partir du 19 décembre, à raison de 20 fr. par action et de 14 fr. 08 par cinquième de part.

Décès
(*L'Écho annamite*, 10 décembre 1941)

Nous apprenons avec peine le décès de M. L. Guy, de la S J.P.H. *[sic : S.I.P.H. ?]*, âgé de 28 ans, mort à l'hôpital Grall, des suites d'une blessure au flanc droit.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC
MEMBRES (1942)

PARTICULIERS MEMBRES TITULAIRES

MM. About Jacques, Plantation Ong-Quê, Xuân-lôc [SIPH].

---

[14] Jacques About (1908-1983) : petit-fils du romancier Edmond About ; fils de Michel-Edmond About (1874-1928) qui fit toute sa carrière comme administrateurs des Services civils de l'Indochine. Sa mère fut conservatrice du musée Blanchard de la Brosse à Saïgon au début des années 1930. L'un de ses frères, Claude, était assistant sur la plantation de Chup à la Cie du Cambodge, où il fut tué en 1950. De l'union en 1937 de Jacques About et Madeleine Dupuis naquirent sept enfants.

Robert THION DE LA CHAUME,
administrateur (26 mars 1942)

Né le 1er oct. 1906 à Paris, 17e.
Fils de René Thion de la Chaume, président de la Banque de l'Indochine (1932-1936),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1875-1945.pdf
et de Marie-Charlotte Mahot de La Quérantonnais.
Marié à Marie Le Blan, puis Nina Wrangel de Hubenthal. Dont : Jérôme et Jacqueline (ép. Jacques Ouvrier, puis Philippe Wiener dit de Croisset, puis l'acteur Yul Brynner).

———————

Commis d'agent de change chez Paul Cocteau (15 janvier 1929)
Directeur (15 nov. 1934), puis administrateur (26 mars 1942) de la Société indochinoise de plantations d'hévéas,
Administrateur des Caoutchoucs de Kompong-Thom et de leur correspondant à Paris, l'Auxiliaire de Plantations (1937),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Kompong-Thom_Caout.pdf
des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Phuoc-Hoa_Caout.pdf
des Hauts Plateaux indochinois,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hauts-Plateaux_IC.pdf
de la Société indochinoise des plantations réunies de Mimot,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pl._reunies_de_Mimot.pdf
de la Société pour l'importation de matières premières et de produits coloniaux (1939),
de la Cie indochinoise de participations.
PDG de la Société financière du Congo français,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Financiere_Congo_frs.pdf
Administrateur de la Cie de Haut et du Bas-Congo,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Haut_et_Bas-Congo.pdf
Administrateur délégué, puis président (1951) de la PROA,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/PROA.pdf
Administrateur de la Société des plantations et huileries de Bingerville.

———————

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 avril 1958.
Décédé à Paris 1er le 15 décembre 1967.

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Bertoli, René, Société indochinoise des plantations d'hévéas à Xuânlôc,
Mme Bertoli.
M. Morel, Georges, Sté indochinoise des plantations d'hévéas à Xuânlôc (Biênhoà)
Mme Morel et 2 enfants.

———————————

ÉTAT-CIVIL
Naissances
(*L'Écho annamite*, 17 juillet 1942)

Nous apprenons avec plaisir les naissances de : Pascal Paul, fils de Mme et M. Jacques About, directeur de la plantation d'Ong-Quê (Xuân-Lôc)

———————————

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS
(*Le Journal*, 17 août 1942)

Bénéfice net de l'exercice 1941 : 54.263.454 fr. Il sera proposé à l'assemblée, convoquée pour le 26 août à Saïgon, la distribution d'un dividende de 45 fr. brut par action et de 41 fr. 59 par cinquième de part, dont 35 et 30 fr. 33 ont déjà. été payés respectivement à titre d'acompte.

———————————

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
BANQUE DE L'INDOCHINE
(*Le Temps*, 8 septembre 1942)

.....
Au cours de l'année [1941], la Banque a participé aux augmentations de capital de la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH]…
.....

———————————

Troisième liste de souscription en faveur des
Œuvres des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Dalat
(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1942)

… M. le directeur de la Société indochinoise des plantations d'hévéas, S. I. P. H.* 700 p.…

———————————————————

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS
Société anonyme fondée le 9 août 1935 par la fusion de la Société des plantations d'An-loc, de la Société agricole de Suzannah et de la Société agricole et industrielle de Bên-cui
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : exploitation de plantations d'arbres à caoutchouc, d'arbres et arbustes de toutes autres essences.

Participations : Société agricole des caoutchoucs d'An-phu-ha, Compagnie caoutchoutière de Gia-nhan.

Siège social : Saïgon, 19, rue des Frères-Denis.

Correspondant à Paris : Société auxiliaire de plantations, 12, rue Boissy-d'Anglas.

Capital social : 80.000.000 fr. divisé en 800.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 29.600.000 fr. en 296.000 actions de 100 fr.

Porté en 1936 à 40.000.000 fr. par création de 104.000 actions de 100 fr. émises à 105 fr.

En 1937 à 61.250.000 fr. par création de 212.500 actions d'apports de 100 fr. dont 61.000 remises à la Société des plantations de Long-thanh, 47.500 à la Société des

caoutchoucs de Binh-loc,104.000 remises à la Société agricole et industrielle de Camtiêm.

En 1940 à 80.000.000 fr. par distribution gratuite de 187.500 actions de 100 fr. (prélèvement sur les réserves).

Parts bénéficiaires : 284.000 cinquièmes de parts (37.000 parts créées à l'origine, 19.800 en 1937, divisées en cinquièmes).

Conseil d'administration : MM. P[aul] BAUDOUIN, P. CHASSAING, H. DEWEZ, F[rançois] de FLERS, J[ean] LAURENT, J. P[ierre] LAURENTIE, A[ndré] LIS, A. de VOGÜÉ, H. de CHAMBURE, R. P. ROBERT, Ed. de LABOULAYE, Ed. HOUÏTTE de LACHESNAIS, H. HOFFET, L. LAUNAY, Ch. FURIET.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin juin. 1 voix par action.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions ; sur le solde : 10 % au conseil, 25 % aux parts, 65 % aux actions, sauf prélèvements facultatifs pour réserves, amortissements supplémentaires ou report à nouveau.

Inscription à la cote : actions : marché officiel au comptant et à terme.

1/5 de parts : marché officiel au comptant.

Exercices	caoutchouc
1937	3.868
1938	5.040
1939	6.018
1940	6.437
1941	6.611

Ex.	Bénéfice net	Dividende brut			Cours des actions	
		total	par action	par part	plus haut	plus bas
	milliers fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.	fr.
1937	14.945	13.196	17,5	8,724	560	267
1938	23.603	22.458	26	1596	464	231
1939	39.446	14.421	10	29,2134	605	320
1940	35.969	31.307	30	25,72	—	—
1941	54.263	47.811	45	41,59	—	—

Dernier cours connu (décembre 1942), actions 1.167 fr.

INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HEVEAS
(*Le Journal*, 9 août 1943)

À partir du 16 août, solde du dividende de l'exercice 1941, soit 10 fr. brut par action et 11 fr. 26 par cinquième de part bénéficiaire, ainsi qu'un acompte de 7 fr. sur l'exercice 1942.

———————————————

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1892 :

Société indochinoise des plantations d'hévéas

Conseil : A. de Vogüé, pdt-d. ; P. Baudouin, H. de Chambure, P. Chasaing, H. Dewez, F. de Flers, Ch. Furiet, H. Hoffet, E. de Laboulaye, E. Houïtte de Lachesnais, J. Laurent., P. Laurentie, A. Lis, R.P. Robert, R. Thion de la Chaume.

Commissaires : E. Lassalle, L. Mignot.

———————————

Félix TORTEL, directeur assassiné

Né ????

Recruté localement, en 1927, par François Lefevre, comme assistant à Binh-Ba (Plantations de Baria) :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations_de_Baria.pdf

Conservé, après la reprise en main par Arnaud de Vogüé, comme adjoint d'Henri Saguez de Breuvery.

Affecté vers 1936 aux Caoutchoucs de Kompong-Thom :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Kompong-Thom_Caout.pdf

Directeur en 1939 des Caoutchoucs d'An-Phu-Ha :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/An-Phu-Ha.pdf

Puis retour à Binh-Ba (plantation du groupe Gallia, SIPH).

Échappe au coup de force japonais du 9 mars 1945.

Sort de la clandestinité en octobre.

Exécuté par le Viêt-Minh en novembre.

Médaille de la Résistance à tire posthume :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Medailles_Resistance_indochinoise.pdf

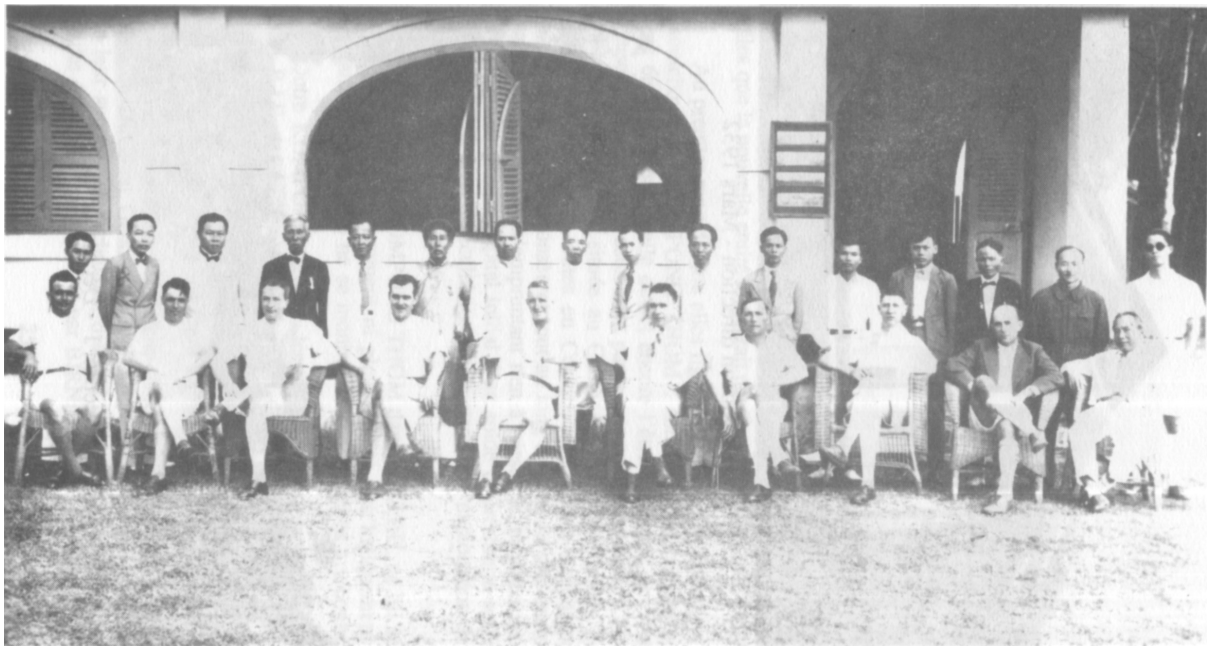

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SIPH_Arnaud_de_Vogue.pdf

État-major de la SIPH

Tortel (au premier rang, deuxième en partant de la droite, en veste sombre)

DEUX TÉMOIGNAGES SUR LA FIN D'HENRI TORTEL

PLANTATION DE GALLIA : SECTEUR DE BINH BA
Histoire de Tortel et Quinternet
(*Planteurs d'hévéas en Indochine 1939-1954,*
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1996, p. 25-27)

[25] Félix Tortel, directeur de la plantation de Binh Ba, était un homme tranquille, respecté. Du fait de l'éloignement du groupe Gallia par rapport aux autres plantations de la S.I.P.H. situées entre Biên Hoà et Xuan Loc, et Long Tranh entre Biên Hoà et Baria, il avait peu de contacts avec les autres planteurs, à part Sanson, alors assistant à Ong Qué. Son grand ami Quinternet n'était pas loin de Binh Ba.

Quinternet avait été recruté par la S.I.P.H. et affecté comme assistant à Binh Ba vers 1925. Breton d'origine, indépendant de caractère, il ne put se soumettre au rythme de cette vie, imposé par un travail pour lui répétitif. Il aimait la nature, surtout la chasse, et, bientôt, il quitta ce métier, suivi par quelques Moïs... dont Dao Kim, le notable moï du secteur (il vivait d'ailleurs avec une de ses filles). Aidé de ses Moïs, il défricha un terrain près de la piste partant de Ngai Giao vers les hévéas de Xuan Son, secteur rattaché à Binh Ba. Il y construisit des paillotes, planta des arbres fruitiers et fit un potager.

Surtout, il s'adonna à la chasse aux éléphants, aux tigres et autres bestioles telles que gaurs, buffles et bœufs sauvages, assurant ainsi le ravitaillement et gagnant quelque argent en vendant défenses d'éléphants, peaux de tigres, etc.

Quand la guerre survint, il resta sur place, suivant les événements grâce à un poste radio. Il ne vit pas arriver les Japonais d'un bon œil, mais évita d'attirer l'attention.

À Binh Ba, la nouvelle ne surprend pas le planteur et sa réaction est empreinte de perplexité. Mettons nous à sa place : il est le seul Français... « Attendons demain » se dit-il, « j'irai rencontrer les amis à An Loc... » Ainsi fait-il le lendemain matin. Il part, se disant que Birnie, l'Écossais, a peut-être des informations. Il arrive au Centre Inspection où il ne trouve pas Birnie, parti à Saïgon pour les mêmes raisons. Il pousse jusqu'à An Loc, y trouve Breuvery, le directeur, en grande conversation avec les assistants. « Que va-t-il se passer ? » La question reste sans réponse... Bien sûr, face à cet avenir incertain, on se dit que l'on va se serrer les coudes, sans pour autant être préoccupé par les risques de difficultés avec la main-d'œuvre. De fait, jour après jour, on s'installait dans cette certitude tandis qu'en métropole commençait la « drôle de guerre ».

[26] À son retour d'An Loc, Tortel est allé voir Quinternet. Le Breton qui s'était marginalisé ne se sentait pas trop concerné au milieu de ses Moïs. Il ne s'inquiéta pas outre mesure et continua de chasser et d'entretenir ses caféiers et ses agrumes.

Les mois passèrent. 1940 : la France perd la guerre, l'Indochine est isolée. Les planteurs, stoïques, savent qu'ils sont là pour longtemps.

L'amiral Decoux est responsable. Les Annamites sont calmes, malgré l'arrivée des Japonais qui commencent un travail de sape xénophobe contre les « Blancs », surtout au Tonkin.

Quoiqu'il en soit, sur les plantations, le calme règne; Le travail ne pose que des problèmes d'approvisionnement et d'expédition du caoutchouc, dont le tonnage augmente d'année en année.

La guerre du Pacifique restait alors lointaine. Cependant, à partir du retournement de situation, quand on apprit les victoires terrestres et navales américaines, on entrevit la fin de la guerre pour l'année 1945.

Ainsi vécurent Tortel et Quinternet jusqu'au 9 mars 1945. Mais, devant l'évolution de la situation, ils avaient préparé, avec les Moïs, une cache située de l'autre côté du

Song Raï, à l'est du secteur de Xuan Son, où ils avaient stocké vivres, médicaments... et les armes de Quinternet. S'il y avait des événements à risques, ils se cacheraient là.

Sanson, qui était à Ong Qué, les rejoindrait au jour, à l'heure et au lieu convenus. Le frère de Tortel aussi. Seuls les Moïs connaissaient les sentiers d'accès à ce campement situé sur un petit nûi noyé dans la végétation tropicale.

Ainsi fut-il décidé au lendemain du 9 mars, sauf pour Sanson qui arriva trop tard au rendez-vous... Le frère de Tortel les avait rejoints.

Ils vécurent là jusqu'au mois d'octobre, malgré toutes les recherches des Japonais. Mais leur santé souffrait de cette vie dans la jungle où ils réalisaient sans doute qu'ils ne pourraient pas tenir indéfiniment.

Ayant appris que les Japonais avaient signé un protocole de paix, fin octobre, ils décidèrent de sortir de leur cachette et rejoignirent Binh Ba où l'accueil mitigé de la main-d'œuvre aurait dû les alerter.

Ils poussèrent néanmoins jusqu'à Baria, chef-lieu de la province. Là, sur la foi de faux renseignements, ils avaient cru qu'ils pouvaient faire leur réapparition sans aucun danger de la part du Viêt-minh.

Arrêtés dès leur arrivée, traînés dans les rues, injuriés, on les mit en prison où ils trouvèrent deux autres civils : Blangy, mécanicien, et Coupassamy, Pondichérien d'origine.

Le lendemain matin, les Viêt-minh les remontèrent tous les cinq sur Binh Ba où Félix Tortel fut torturé pour qu'il avoue avoir caché de l'or... ce qui était faux.

[27] Puis les Viêt-minh décidèrent de les tuer et les emmenèrent dans la plaine de Ngai Giao, à peu près en face de la piste de Xuan son...

Qui creusa les tombes ? Qui ajusta à chacun le coup de feu ?

On apprit plus tard le nom des assassins. On put en arrêter une partie et les fusiller.

Après la reprise de Binh Ba, on repéra l'emplacement des deux tombes. Dans l'une, on avait jeté le corps de Félix Tortel, dans l'autre, celui des quatre autres. On sut également qu'un détachement militaire français, chargé de reprendre le Cap Saint Jacques, était passé à Baria le jour de leur arrestation et que le chef de détachement, déjà en retard dans sa mission, ne s'était pas attardé, jugeant sans doute qu'il n'y avait pas de péril immédiat pour ces cinq hommes.

TÉMOIGNAGE D'HENRI SANSON

[48] Quinternet, qu'on appelait le roi des Moïs, c'était un Français qui était là depuis 1925. Il avait abandonné la vie de planteur et était parti chez les Moïs (les sauvages en annamite). Il vivait depuis vingt ans parmi eux. Il y a eu une famille et était le chef moï dans toute la région. Tortel était directeur de plantation à Binh Ba, sur les plantations Gallia, du côté de Baria.

À l'époque, les Japonais étaient en Indochine, sillonnaient partout, s'installaient en Annam, enfin, préparaient leurs positions de résistance en cas de débarquement. Je connaissais très, très bien Quinternet et les frères Tortel... Ils avaient une cache, un petit nui (colline), un campement en pleine forêt, pas bien loin de la plantation, mais quasi inaccessible parce qu'entouré de marais dont seuls les Moïs connaissaient les pistes... Ils avaient installé, au-dessus du nui, un poste avec radio, réserve de vivres, de médicaments, enfin tout quoi…

[49] On pouvait y vivre isolé pendant un bon bout de temps..

Au moment du coup de force des Japonais, j'étais à ce moment là sur la plantation d'Ong Qué et j'avais décidé de partir avec les Tortel et Quinternet. Tortel m'avait dit alors :

« À telle heure, on part. Si tu n'es pas là (ce devait être vers quatre heures de l'après-midi), on part et on te laisse. »

Alors, je prends mes dispositions avec ma voiture, encore chargée d'armes, de couchages et de divers matériels. Me voilà parti ! J'arrive à la sortie de la plantation, sur la route Xuan Loc–Baria–Cap Saint-Jacques. Je crève. Bien que nous n'étions pas riches en pneus à l'époque, j'en avais tout de même un de secours. J'arrête le moteur et je descends pour aller réparer la roue quand soudain, j'entends au loin le bruit d'un convoi japonais venant dans ma direction. Pas question de rester là, il n'y a rien à faire. À une vingtaine de mètres, il y avait une piste forestière que les coupeurs de bois empruntaient.

J'y recule la voiture autant que je peux pour que l'on ne me repère pas et me voilà bloqué là... Le convoi se rapproche et j'aime autant te dire que je ne me serais pas laissé prendre, parce que, avec toutes les armes que j'avais, j'aurais été bousillé sur le champ. Donc, je prends les armes: la mitraillette, les grenades et j'attends que le convoi passe... ça m'a paru une éternité... J'attends encore un bon moment, au cas où il y aurait des traînards en camion derrière. Mais non, rien. Je répare tant bien que mal (plutôt avec du mal d'ailleurs, car la voiture était chargée et donc pas bien équilibrée...). Bref, je parviens à changer de roue et je repars. Seulement, ça m'avait fait perdre deux heures et, quand je suis arrivé au point de rendez-vous, il n'y avait plus personne. Et on peut dire que c'est grâce à cet incident que je suis encore vivant.

Parce que, quand la guerre s'est terminée, les troupes anglaises ont débarqué à Saïgon, nous ont libérés, mais n'étaient pas présentes en brousse, et ça a été annoncé à la radio. Entendant la reddition des Japonais, Quinternet et les frères Tortel descendent. Seulement, à l'intérieur du pays, c'était loin d'être pacifié. Ils ont été pris par les Viêts qui les ont torturés parce que Tortel avait la réputation d'avoir de l'or, beaucoup d'or chez lui. Je ne sais pas comment cela s'est passé, tout ce que je sais, c'est qu'ils ont été massacrés tous les trois.

Tu vois, sans cette panne, j'étais comme eux, foutu.

———————————

———————

1945 : capital en francs converti en piastres

———————

Au Conseil de Cochinchine
M. William Bazé accuse...
(*Le Journal de Saïgon*, 28 février 1947)

……

Je viens de passer une semaine à Xuân-lôc. À jet continu, les plantations sont visitées par des bandes puissantes, sous commandement japonais, armées de mitrailleuses et d'armes automatiques légères.

……

Dans la nuit du 19 au 20 février, une forte troupe de Viêt Minh, sous commandement japonais, a pris d'assaut la plantation de Binh-Loc [15]. Le poste a dû se replier devant des effectifs numériquement supérieurs. Le chef de poste français a eu les jambes brisées et la mâchoire fracassée. Le directeur de la plantation et son assistant, après s'être défendus jusqu'à la dernière cartouche, ont dû prendre la brousse.

Les assaillants utilisaient des mitrailleuses puissantes qui crevaient les murs en briques. On a compté plus de deux cents points d'impact.

……

———————

Annuaire Desfossés, 1948, p. 1892 :

Société indochinoise des plantations d'hévéas

Conseil : A. de Vogüé, pdt-d. ; H. de Chambure, P. Chasaing, H. Dewez, F. de Flers, Ch. Furiet, H. Hoffet, E. de Laboulaye, E. Houïtte de Lachesnais, J. Laurent., P. Laurentie, A. Lis, R.P. Robert, R. Thion de la Chaume, W.G. Birnie.

Commissaires : E. Lassalle, L. Mignot.

———————

HISTOIRE D'UNE PLANTATION EN INDOCHINE
Le sacrifice des soldats sans uniforme
par Michel MOUQUET.
(*Le Journal de Saïgon*, 12 mai 1948)

Un de nos lecteurs nous écrivait récemment d'Indochine « qu'une plantation qui se maintient en activité vaut un bataillon ». Pour illustrer cette vérité, nous reproduisons ici l'histoire de la plantation de « Suzannah ».

C'est un exemple parmi beaucoup d'autres ; un directeur d'exploitation nous confiait à ce sujet :

« Les hommes qui ont assumé la tâche de maintenir dans ce lointain territoire une présence française ne se sont pas laissé décourager par les difficultés ni effrayer par les menaces et les attentats qui sont venus les frapper. Conservant l'espoir que la

[15] Plantation de Binh-Loc : créée par la SFFC, absorbée par la SIPH :

métropole ne mésestime ni leurs efforts ni leurs sacrifices, ils s'accrochent à leur tâche. »

L'HISTOIRE de la plantation de Suzannah commence au kilomètre 65. À ce point précis, en 1902, les travaux d'infrastructure de ligne de chemin de fer Saïgon-Phantiêt abordaient la région des terres rouges, à l'est de Biênhoà.

Les ingénieurs qui conduisaient ces travaux furent frappés par l'exubérance de la végétation qui les entourait ; séduits par l'apparence de ces terres de couleur si particulière, ils les devinèrent fertiles et s'associèrent pour les exploiter.

L'un d'entre eux s'appelait Cazeau, sa fille portait le nom de Suzanne : la plantation fut baptisée « Suzannah ».

Ils cultivèrent ce nouveau jardin, plantant tabac, maïs, mûriers, caféiers, avec plus ou moins de succès, cela va sans dire… En 1906, on ne jurait que par l'hévéa : un modeste hectare et demi de « Suzannah » fut consacré à son exploitation,

Dès lors, la plantation de l'hévéa devait s'y développer largement, stimulée par le fameux boom du caoutchouc de 1910 et la hausse des cours qui suivit

En 1914, « Suzannah » couvrait 850 hectares.

En dépit de la guerre et des crises, la plantation augmenta, bon gré mal gré, sa superficie. À la veille de l'occupation japonaise, en 1940, elle couvrait 1.766 hectares et produisait 990 tonnes de caoutchouc ; 850 travailleurs indochinois environ y étaient employés ; on avait créé pour eux deux écoles, une infirmerie et une coopérative d'approvisionnement.

Le petit jardin de Suzanne était devenu un grand village.

Le passage des « Japs »

Sous la menace japonaise, le personnel européen — un directeur et deux assistants — avait été contraint de quitter la plantation et de se réfugier à Saïgon. Les travailleurs indochinois furent requis par les « Japs » qui les employèrent à des travaux de fortification et les abandonnèrent ensuite à leur sort.

Ils gagnèrent les forêts avoisinantes pour essayer d'y trouver leur subsistance. Quelques-uns d'entre eux y moururent de faim ou de maladie. C'était la méthode japonaise.

Le 26 janvier 1046, un bataillon de la brigade d'Extrême-Orient, accompagné du personnel européen de la plantation, vint libérer la région et celui-ci retrouva« Suzannah » dans un piteux état.

On se mit aussitôt au travail. Voyant les Français revenus, les anciens coolies s'empressèrent de rejoindre leurs villages. Quelques semaines plus tard, 600 travailleurs avaient regagné « Suzannah ». Cependant, la plupart d'entre eux revenaient dans une condition physique pitoyable, couverts d'ulcères, dévorés de fièvres.

On s'occupa à les soigner, à les guérir. Ensuite, seulement, les bâtiments endommagés furent réparés, le matériel disparu ou détruit remplacé ; les travaux de saignée recommencèrent à partir de mai 1946. Malgré toutes ces difficultés, la production de l'année atteignit 500 tonnes de caoutchouc.

Après les « Japs », le Viet Minh

À l'orage japonais succéda l'année calme. Malheureusement, la trêve n'avait que trop duré et la répercussion des événements du 19 décembre 1946 à Hanoï devait bientôt se faire sentir à « Suzannah ».

Des bandes Viet Minh commencèrent à roder aux abords de la plantation, tentant d'inciter à la désertion les travailleurs indochinois qui, malgré les offres et les menaces, demeurent fidèles à leur poste jusqu'à ce jour.

Les rebelles harcelèrent alors la plantation par de multiples sabotages, auxquels succédèrent les attentats ; en l'espace de six mois, deux assistants français de « Suzannah » furent tués par les Viet Minh : Pierre Bastid et Yves de Blic.

Pierre Bastid

Après avoir servi dans les rangs de la 9e D.I.C., Pierre Bastid fut affecté à la plantation de « Suzannah ». À plusieurs reprises, il sauva la vie de travailleurs attaqués par les rebelles.

Le 30 juin 1947, Pierre Bastid accompagna son directeur dans une extension de la plantation, à Gia Nanh, au croisement de la route de Dalat et de Saïgon, zone dénudée, couverte par places de touffes de mimosa. Des coolies travaillaient non loin de là. Le lieu semblait sûr.

En fait, cinq ou six hommes armés s'étaient dissimulés dans les herbes, guettant le camion qui allait emmener les coolies pour y mettre le feu ; quand les deux Français passèrent près des Viet Minh, l'un d'eux tira dans le dos de Pierre Bastid, le blessant mortellement. Ils lui volèrent la carabine américaine qu'il portait à la bretelle. Cette carabine lui avait été donnée par un de ses camarades d'une plantation voisine, un jeune assistant nommé Bell, qui, le lendemain même, fut assassiné par les rebelles.

Pierre Bastid suivit de près son ami. Une sorte de fatalité pesait sur « Suzannah » : le même chien de la plantation qui veilla Pierre Bastid jusqu'à l'arrivée des secours, défendit Yves de Blic, quelques mois plus tard, contre une agression plus sournoise et plus lâche encore.

Yves de Blic

Yves de Blic arriva à « Suzannah » peu après la mort de Pierre Bastid.

Le chien, qui portait le nom de « Bidulle » (mot fameux de la division Leclerc, « Bidulle » signifie une chose en désordre), s'attacha, par une sorte de prémonition instinctive, à la personne du nouvel assistant. Sa fidélité démentait son nom.

Le 27 décembre, jour de paie des travailleurs, « Bidulle » était auprès d'Yves de Blic dans le bureau de la plantation. Profitant de la circonstance, des Viet Minh déguisés en coolies firent irruption dans la pièce.

Défendant courageusement son maître, le chien réussit à mettre en fuite un des assassins après lui avoir déchiré le bras. Grâce à son aide, Yves de Blic put se dégager et sauter dans sa Jeep.

Malheureusement, grièvement blessé, il ne put aller loin : il mourut au volant, attaqué de nouveau par les Viet Minh.

Pierre Bastid et Yves de Blic, soldats sans uniforme, ont fait le sacrifice de leur vie pour maintenir la présence française sur le sol de l'Indochine.

Ils acceptèrent avec courage le poste qu'on leur avait confié. Ils connaissaient les dangers qui les menaçaient tous les jours. À « Suzannah » on conserve pieusement le souvenir de ces deux nobles figures.

AEC 1951/1147 — Société indochinoise de plantations d'hévéas

Siège social : 39, rue des Frères-Denis, SAIGON (Sud Viet-Nam).

Correspondant à Paris : Sté auxiliaire de plantations, 12, rue Boissy-d'Anglas, PARIS (8e).

Capital. — Société anon., fondée le 7 janvier 1911, actuellement au capital de 40.200.000 piastres (Parts annulées en 1946).

Dividendes bruts. — 1948 : 2 p. 50 ; 1949 : 6 p.

Objet. — Exploitation de plantations d'arbres à caoutchouc dans les provinces de Biênhoà, Thudaumont et Baria (Sud Viet-Nam). La production totale en 1949 a été de 7.148 tonnes de caoutchouc.

Conseil. — MM. Émile Minost [Bq Indoch.], présid., Arnaud de Vogüé [CCNEO] ; admin. dél. ; W. G. Birnie [succ. en 1932 de Van Pelt comme inspecteur général de Suzannah-An-Lôc, Cam-Tiêm, animateur en 1940-42 du réseau de renseignement franco-britannique Drouin-Birnie], Hubert de Chambure [UFEO], Henri Dewez [de France-Estrellas (Union métropolitaine et d'outre-mer)], François de Fers [Bq Indoch.], Charles Furiet [Bq commerciale africaine], Henri Hoffet [CCNEO], Édouard de Laboulaye [1883-1955], Édouard Houïtte de La Chesnais [CCNEO, petit-fils de Francisque Bonnardel (HPLM)], Jean Laurent [Bq Indoch.], André Lis [CCNEO], R[évérent] P[ère] Robert [Académie des sciences coloniales], Robert Thion de la Chaume [fils de René, anc. pdt Bq Indoch.], admin.

———————

1er juillet 1952 : Hubert de Chambure, administrateur délégué
en remplacement d'Arnaud de Vogüé

1953 : Robert Thion de la Chaume, administrateur délégué
en remplacement d'Hubert de Chambure, décédé.

———————

Effectif européen de la S.I.P.H. au 31 décembre 1952
Planteurs d'hévéas en Indochine 1939-1954,
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1996, p. 342-343

Inspection générale

Abrigeon, directeur général
Schmitz, inspecteur adjoint

Service agronomique

Daron, chef de service
Robert (Pierre), assistant service technique
Hinzelin, directeur
Ury, adjoint

Service administratif

Ælion (dommages de guerre)
Mademoiselle Peyrusse, secrétaire
Nicolaï (Antoine), pilote

Service comptabilité

Durlicq, Labbé

Service social

Gach (Alfred)

Service médical

Docteur Joie

Plantations SIPH

Plantations	Directeurs	Assistants

Suzannah	Girard (Ernest) intérimaire	Christe, Blot (Albert), Pagès, mécanicien
An-Lôc	Viviers (Pierre de)	Allinieu, ass. chef Gourci (Georges), Lehner [radio], Domengine (Lucien) Cochet (Paul), chef d'atelier
Bên-Cui	Croute (Jean), intérimaire	Fleurac (Jean de), Rouxel Geay (René), ass. mécanicien
Gallia	Gach (Auguste)	Davy, Anglard Laurent, ass. mécanicien
Binh-Loc	Piotrowitch d'Orlic (2)	Baclet, Labeau (3), Fidrich (arrivé le 28-12-1952)
Long-Thanh	About (Jacques)	Lafaire (Jacques de), Legay, Chauve, Raval, ass. mécanicien
Ong)Qué	Delarbre (Henri)(4)	Arnold (Jean), Viala

Plantations gérées
Les Caoutchoucs du Donaï (L.C.D)

Plantations	Directeurs	Assistants
Trang Bom	Morère (Pierre)	Perron (enlevé le 18.12.52), Thibauville, ass. mécanicien
Tuc Trung		Mérono (5), Boulay
Cay Gao		Vittot (Gabriel)(6)

Société des caoutchoucs de Kompong Thom (S.C.K.T.)

Chamcar-Andong	Magnaudeix (Alfred)(7)	Rapasse, Goetghebeur, Boetti (J.), ass. mécanicien
Chamcar-Loeu		Maupin

Recrutement au Centre Viêt-nam

Cadiou (René).

En congé métropolitain

Branson (James), Charlet (chef mécanicien), Cointrel, Coulon, Valence (Étienne de).

On peut ainsi dénombrer 12 personnes aux Services, 38 planteurs, 7 assistants mécaniciens, soit 60 cadres européens pour un centre-inspection et 9 plantations subdivisées elles-mêmes en 22 secteurs ou sections.

(1) Créateur de la plantation dont il confia la gestion à son ami William Bazé, lui-même doté d'une personnalité indéniable : il était métis et œuvra généreusement pour aider cette catégorie de population.

(2) Muté à Ong Qué le 13-12-1952, remplacé par Valence le 08-01-1953.

(3) Muté le 01-01-1953 à L.C.D.

(4) Tué le 13-12-1952, remplacé par d'Orlic.

(5) Chef de secteur. Remplaçant Charpigny démissionnaire le 10-11-1952.

(6) Chef de secteur. Remplaçant Viala parti à Ong Qué le 27-10-1952.

(7) Directeur. Remplace Pierre Chaigneau démissionnaire le 15-12-1952.

———————

Analyse par groupes de cotation des principales valeurs inscrites à la Bourse de Paris

CAOUTCHOUCS

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 février 1953)

L'INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HEVEAS a ses centres de culture situés dans les provinces de Bienhoa, Tayninh et Baria (Cochinchine). Elle assure le contrôle technique, en même temps que la gestion administrative des CAOUTCHOUCS DU DONAI, des CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM et des CAOUTCHOUCS D'AN-PHU-HA, de la COMPAGNIE CAOUTCHOUTIÈRE DE GIAH-NHAN. En 1951, l'INDO-HEVEAS a pris une grosse participation dans la COMPAGNIE FRANÇAISE du HAUT ET BAS-CONGO*. Capital ; piastres indochinoises : 107.200.000. Derniers bénéfices : 80.759.574 piastres ; dividende: 260 piastres.

Dernier cours : 5.750.

———————————

DOMMAGES DE GUERRE

(DÉCISION nº 54-1085 du 4 décembre 1954 portant désignation des membres de la commission supérieure des dommages de guerre agricoles.

(*Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine*, 16 décembre 1954)

Le général d'armée,

Commissaire général de France et commandant en chef en Indochine,

……

Sur la proposition du directeur des dommages de guerre;

DÉCIDE

Article premier.— La commission supérieure des dommages de guerre agricoles est composée comme suit :

……

MM. Daron, directeur du service technique de la Société indochinoise de [plantations] d'hévéas (pour les cultures d'hévéas) ;

……

———————

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1955)

Les comptes de l'exercice 1954 ont été arrêtés par le conseil. Ils font apparaître un bénéfice net de $ 60.194.603,75 pour une production de 11.273 tonnes contre, respectivement en 1953, $ 37.239.051,39 et 10.392 tonnes.

Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, le solde créditeur du compte Profits et Pertes s'élève à $ 67.716.953,01.

Au bilan, les immobilisations réévaluées sur la base des indices en vigueur, ceux de 1952, s'établissent à $ 149.874.468,33. Le disponible et le réalisable se totalisent à $ 155.378.596,27 contre $ 59.484.791,17 de créditeurs divers et coupons à payer.

La créance de la société au titre des dommages de guerre a été inscrite à l'actif pour $ 68.220.000, identique étant porté, en au passif.

La réserve spéciale de figure au passif pour $ 62.563.320,42.

Le conseil n'a pas encore pris de décision au sujet de la répartition des bénéfices à proposer à l'assemblée générale ordinaire. Cette décision dépend, en effet, de la suite qui sera donnée aux demandes de transfert de bénéfices de l'exercice 1954, présentées à l'Office vietnamien des changes, demandes qui n'ont pas abouti jusqu'à présent. La convocation de l'assemblée générale ordinaire a, en conséquence, été différée.

L'assemblée générale extraordinaire qui a délibéré valablement le 23 mai a voté les résolutions qui lui étaient présentées comportant : augmentation du capital social de $ 107.200.000 à $ 160.800.000 par prélèvement sur la réserve spéciale de réévaluation, autorisation au conseil de transférer le siège social à Abidjan sur sa simple décision et échange des actions actuelles du nominal de $ 400 contre des actions nouvelles du nominal de $ 1.000, à raison de trois titres nouveaux pour cinq titres anciens. Les opérations matérielles d'échange des titres ne commenceront pas avant quelques mois; des avis paraîtront dans les journaux financiers le moment venu.

———————————

Société indochinoise de plantations d'hévéas
[Desfossés 1956/1813]

S.A., 1911 sous la dénomination de Sté des plantations d'An-Lôc changée en 1935.

Siège social : Saïgon, 39, rue des Frères-Denis.

Minost (Émile), 113 (pdt Bq Indoch.), 221 (Sudameris), 238 (Créd. fonc. Ouest-afric.), 239 (v.-pdt Créd. fonc. Indoch.), 244 (dg Crédit foncier égyptien), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 364 (v.-pdt Ch. de fer de l'Indochine et du Yunnan), 366 (Djibouti-Addis-Abeba), 474 (Suez), 555 (Charbonn. du Tonkin), 1813 (pdt SIPH), 1990 (Say).

Thion de la Chaume (Robert)[1906-1967][fils de René (1877-1940), anc. pdt Bq de l'Indoch.][dir. (1934), puis adm. (1942) SIPH], 313 (pdg Financière du Congo frs), 1736 (Haut et Bas-Congo), 1784 (pdt PROA), 1792 (Caout. Donaï), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1807 (adm.-dir. Hts plateaux indoch.), 1808 (adm.-dir. Caout. de Kompong-Thom), 1813 (adm.-dir. SIPH), 1814 (Mimot).

Birnie (W.G.), 1813 (SIPH).

Chambure (Mme Vve la ctesse Hubert de)(fille de Thérèse Lazard (de la banque éponyme) et de Charles Thibault), 1813 (SIPH).

Dewez (Henry)[x/00](ép. Suzanne Schimpff)[1938 : Bq frse comm. et fin., Bq comm. afr.), 193 (Métropolitaine de financ. et de banque), 204 (Crédit alg.), 664 (v.-pdt SLN), 751 (pdt Estrellas mining), 870 (HF Chiers), 1727 (Messageries fluviales de Cochinchine), 1813 (SIPH), 1814 (Plant. réunies du Mimot).

Fargeaud (Ph.)[Lazard][0 /0x0], 1451 (Sovirel), 1813 (SIPH).

Flers de la Motte-Ango (marquis François de)[x /xx][1902-1986][Fils de Robert de Flers, dramaturge, et de Geneviève Sardou, fille du dramaturge. Petit-fils de Raoul de Flers, sous-préfet, puis administrateur de la Compagnie générale transatlantique et de la Banque transatlantique. Marié à Yvonne de la Quérantonnais, nièces de Mmes Octave Homberg et René Thion de la Chaume], 44 (Paternelle-Vie) [l'ancien patron, Laurent du Buit, ayant épousé Geneviève de Flers, sœur du dramaturge], 113 (v.-pdg Bq Indoch.), 163 (pdt Comptoir Lyon-Alemand), 221 (Sudaméris), 237 (CFAT), 305 (SOFFO), 364 (Ch. fer Indochine et du Yunnan), 664 (SLN), 1484 (Salins du Midi), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1805 (Caout. Indoch.), 1807 (pdt Hts plateaux indoch.), 1808 (Kompong-Thom), 1813 (SIPH).

Lis (André), 1726 (adm.-dir. CCNEO), 1807 (Hts plateaux IC), 1813 (SIPH).

Sailly (Jean de)[Paris, 1906-Neuilly, 2001][Ép. Christiane Gravelin. Insp. fin. Dir. Bq Indoch.], 237 (CFAT), 1513 (Oxygène et acétylène d'Ext.-Orient), 1792 (pdt Caout. Donaï 1953-1970), 1804 (Caout. Phuoc Hoa) 1808 (Caout. de Kompong-Thom), 1813 (SIPH)…

Vogüé (Arnaud de)(1904-1988)[fils de Robert (pdt CCNEO, v.-pdt St-Gobain…)], 718 (Prod. chim. et raff. de Berre), 1449 (pdt St-Gobain), 1726 (pdt CCNEO), 1794 (Forêts et sc. Bien-Hoa), 1808 (Caout. de Kompong-Thom), 1813 (SIPH).

Lassalle (E.)[00/00][repr. Marseillaise de crédit, selon Coston, *R200F*], 975 (Decauville), 1361 (comm. cptes suppl. EEIC), 1726 (comm. cptes CCNEO), 1807 (comm. cptes Hts plateaux IC), 1808 (comm. cptes Kompong-Thom), 1813 (comm. cptes SIPH), 1942 (Agric. de la Crau)[+ Sté alim. Provence, selon Coston, *R200F*].

Walter (L.) 1807 (comm. cptes Hts plateaux IC) 1808 (comm. cptes Kompong-Thom), 1813 (comm. cptes SIPH), 1818 (comm. cptes suppl. Hévéas Xuân-Lôc), 1842 (comm. cptes Manuf. indoch. de cigarettes).

OBJET : Exploitation de plantations d'hévéas en Indochine : Suzannah, An-Lôc, Bên-Cui, Gallia, Binh-Loc, Long Thanh [de la Souchère], Ong-Qué. 11.500 hectares.

CAPITAL SOCIAL : 160.800.000 piastres, divisé en 160.800 actions de 1.000 piastres. À l'origine, 1 million porté en 1912 à 2 millions ; en 1914 à 2.500.000 fr. ; en 1919 à 3 millions ; en 1923 à 6 millions ; en 1934 à 12 millions. Porté en 1935 à 29.600.000 fr., par la création de 176.000 actions. attribuées à raison de 120.000 à la Société agricole de Suzannah, et 56.000 à la Société agricole et industrielle de Bên-Cui, en représentation de leurs apports. Porté en décembre 1935-janvier 1936 à 40 millions, par l'émission contre espèces de 104.000 actions. Porté en février-mars 1937 à 61 millions 250.000 fr. par la création de 212.500 actions attribuées en rémunération d'apports aux Sociétés Cam-Tiêm, Long-Thanh et Binh-Loc ; à 80 millions en 1940 par incorporation de réserves (15 actions nouvelles gratuites pour 49 anciennes) et à 100 millions en 1944 par l'émission à 165 fr. de 200.000 actions nouvelles. Jouissance 1er janvier 1944 : 1 nouvelle pour 4 anciennes. Converti en 1945 en piastres, puis porté en 1947 de 10 à. 13.400.000 piastres par l'émission de 340.000 actions nouvelles de 10 piastres réservées aux porteurs de cinquièmes de parts (6 actions pour 5 cinquièmes de parts), en annulation de leurs titres. Porté en 1949 à 16.750.000 piastres par élévation du nominal de 10 à 12,50 piastres, puis à 90.400.000 piastres par élévation du nominal à 30 piastres et 60 piastres. Titres regroupés à partir du 17 septembre 1951. Porté en 1951 à 107.200.000 piastres par élévation du nominal de 300 à 400 piastres. Porté en 1955 à 160.800.000 piastres par élévation du nominal à 1.000 piastres et sa division en 160.800 actions de 1.000 élévation.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 6 % de premier dividende aux actions. Sur le solde : 10 % au conseil ; le surplus aux actions, sauf prélèvements facultatifs pour amortissements supplémentaires ou fonds de prévoyance.

LIQUIDATION : Après remboursement du capital, le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Banque de l'Indochine, MM. Lazard frères et Cie (sauf transferts).

COUPONS NETS AU PORTEUR (en piastres). No 1 (28 septembre 1951), acompte de 79,705 ; 2 (18 février 1952), acompte de 79,705 ; 3 (16 juin 1953), Solde de 47,12 ; 4 (28 août 1953), acompte de 39,50 ; 5 (26 juillet 1954), solde et acompte sur exercice 1953 ; 43 ; 6 (12 juillet 1954). solde 66,50 ; 7 (15 novembre 1954). acompte de 17,10 ; 8 (30 novembre 1955), solde 34.

	Production	Produits bruts	Bénéfice nets	Dividende total	Dividende par act.
	tonnes	en milliers de $			en $
1945	1.166	1.327	- 1.675	—	—
1946	2.512	4.397	816	—	—
1947	4.638	3.626	—	—	—
1948	5.700	18.547	7.847	4.000	2 50
1949	7.080	26.301	11.355	8.837	6 00
1950	7.886	48.390	42.318	30.338	27 50
1951	8.546	91.967	80.759	76.709	260 00
1952	9.489	34.091	29.053	24.897	87 50
1953	10.392	50.100	37.239	32.827	111 50
1954	—	—	60.195	—	120 00

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 piastres)

	1949	1950	1951	1952	1953 (1)
PASSIF					
Capital	40.200	80.400	107.200	107.200	160.800
Prime d'émission	1.800	1.300	—	—	—
Réserves et provisions	48.905	40.834	19.174	23.330	36.706
Dette flottante	19.890	46.833	50.804	52.354	56.036
Dividendes, tantièmes	8.837	40.398	76.709	24.897	32.827
	149.132	209.555	253.887	207.781	286.369
ACTIF					
Immobilisé net	103.973	97.258	93.431	98.417	150.122
Titres et participations	2.248	2.093	4.996	4.671	2.272
Stocks	19.318	20.022	37.177	34.472	41.333
Débiteurs	19.448	61.950	91.957	39.701	31.663
Disponible	4.145	28.232	26.327	30.520	60.979
	149.132	209.555	253.887	207.781	286.369

(1) Après réévaluation.

IN MEMORIAM

97 PLANTEURS TUÉS EN INDOCHINE DE 1940 À 1978

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Planteurs_tues_en_Indochine.pdf

Prénom	Nom	Décédé le	Lieu	Société	Circonstances
Guy	LOUPY	06.42	Ong Qué	SIPH	Assassiné par le Vietminh
Claude	THOMPSON	04.01.42	Hôpital Saïgon	SIPH	Suite captivité par les Siamois
Louis-Jean	DUCORPS	06.06.43	Angleterre	SIPH	Rejoint les FFL, tué en combat aérien
Félix	TORTEL	11.45	Binh-Ba	SIPH	Tués par le V. M.
Augustin	TORTEL	11.45			
Robert	QUINTERNET	11.45			
Philippe	DARDELLE	28.10.46	Binh-Ba	SIPH	Embuscade V.M. à An-Phu-Ha
Pierre	ASTIER	15.01.47	An-Loc	SIPH	Attaqué dans sa maison par le V.M.
Yves	BELLE	16.03.47	Binh-Loc	SIPH	Embuscade V.M. sur la plantation
Robert	TRANCHAU	23.03.47	Gallia	SIPH	Tombé sur la plantation de Gallia

Gérard	SCHMITZ	25.03.47	Xa-Bang	SIPH	Attaque V.M. de sa maison
Pierre	BASTID	27.06.47	Suzannah	SIPH	Embuscade V.M. secteur de Giahan
Jacques	JACQUET	19.12.47	Cay-Gao	SIPH	Explosion grenade piégée
Yves	DEBLIC	27.12.47	Suzannah	SIPH	Tué par V.M. dans son bureau
Guy	LOUIS	28.09.48	Suzannah	SIPH	Tué dans son bureau de la section B.
Bernard	FRACHON	07.04.50	Binh-Ba	SIPH	Tué avec le gendarme Prudhomme
Bernard	SAULNIER	27.08.51	Binh- Ba	SIPH	Embuscade sur la plantation
Henri	DELARBRE	13.12.52	Ong-Qué	SIPH	Attaque de sa maison
Robert	PERRON	19.12.52	Trang-Bôm	SIPH	Disparu pendant l'attaque du centre usine.
Alfred	MAGNAUDEIX	25.11.53	Bên-Cui	SIPH	Sautent sur une mine en jeep
Jean	CROUTE				
Lucien	DOMENGINE	06.04.57	Long-Thanh	SIPH	Tué par les V.M.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juillet 1956)

Les comptes de l'exercice 1955 font apparaître un bénéfice net de 481 millions 282.583,25 CFA correspondant à V.N. $ 96.256.516,65 pour une production de 11.434 t, contre respectivement en 1954 V.N. $ 60.194.603,75 et 11.273 tonnes.

Aucun transfert n'ayant encore été accordé sur le solde des bénéfices de l'exercice 1954, non plus que sur les bénéfices réalisés en 1955, au Vietnam, où se trouve la totalité de l'exploitation de la société, le conseil a décidé de ne convoquer l'assemblée générale ordinaire qu'au cours du quatrième trimestre 1956, la fixation éventuelle d'un dividende étant subordonnée aux transferts qui pourraient être reçus avant la date de l'assemblée.

ÉTUDES DE VALEURS

Le caoutchouc et les sociétés de plantations

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1959)

Indochinoise de Plantations d'hévéas

Outre l'exploitation de ses plantations qui couvrent une surface de 12.450 hectares plantés, qui sont situées dans les provinces de Bienhoa, Long-Thanh et Baria au Sud Vietnam, la société assure le contrôle technique et la gestion administrative et comptable des Plantations des Caoutchoucs du Donaï, des Caoutchoucs de Kompong-Thom, de la Cie Caoutchoutière de Gia-Nhan et des Caoutchoucs d'An-Phu-Pha.

Ex.	Production (en tonnes)
1955	11.434
1956	12.878
1957	12.957
1958	14.151

Fixé à 160.800.000 p. i. en 1954, le capital de la société fut converti en 1955 en 804 millions de francs C.F.A., lors du transfert du siège social de Saïgon à Abidjan.

Les bénéfices net de 1957 se sont élevés à 446,5 millions de francs C.F.A. contre 265,7 millions l'année précédente. Il a été réparti aux actionnaires une somme globale de 120,6 millions de francs C.F.A. et il subsistait un report à nouveau de 596 millions de francs C.F A.

Le dernier dividende net distribué s'est élevé à 570. francs C.F.A. contre 456 francs C.F.A

———————————

RECONVERSION EN AFRIQUE

1949 (septembre) : mission de Michel Martin en Oubangui-Chari [16].

1952 : mission d'Abrigeon en Afrique [17].

1952 (novembre) : Maurice Foiret envoyé en Afrique [18].

1953 : la SIPH crée la Société africaine de plantations d'hévéas (SAPH) : 400 hectares près d'Ono (Côte-d'Ivoire).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/SIPH-SAPH.pdf

———————————

Jean-Luc Einaudi,
Viêt-nam !
La guerre d'Indochine 1945-1954
(Le Cherche-Midi, 2001, 254 pages)

Jean Arnold, ancien du CEFEO et de la Sûreté de Saïgon :

[116] « En août 1955, j'étais muté à la plantation de Binh-Ba. L'ambiance était hostile, houleuse. Nous sentions bien, nous Français, que nous étions de trop sur la plantation. À Saïgon, la plupart des taxis et des cyclo-pousse refusaient de transporter les Blancs. Le 23 décembre 1955, je donnais ma démission. En janvier 1956, ma femme, notre fils et moi, nous quittions définitivement, non plus l'Indochine mais le Viêt-nam sous régime communiste. »

———————————

[16] *Planteurs d'hévéas en Indochine 1939-1954,* Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1996, p. 274 et 319.

[17] *Planteurs d'hévéas en Indochine 1939-1954,*, p. 327.

[18] *Planteurs d'hévéas en Indochine 1939-1954,*, p. 229.

Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS
Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de Me Jean Morot (successeur de Me A. Josset), notaire à Paris,
et de Me Georges Loiseau, notaire à Abidjan
Capital social : 804.000.000.000 fr. CFA
divisé en 160.800 actions de 5.000 fr. CFA
Siège social à Abidjan (Côte-d'Ivoire)

ACTION DE CINQ MILLE FRANCS C.F.A.
Un administrateur (à gauche) : ?
Un administrateur ou par délégation : ?
Breger aîné, Paris

1961 : la SIPH est au capital de 804.000.000 FCFA.

L'inspection générale à Saïgon est au 39, duong Ngo-duc-Ké (ex-Frères-Denis).

La société, qui loue à Georges Dubourg sa villa de Phuoc-Hai depuis le 10 février 1960, se déclare disposée à relouer pour un an supplémentaire mais en ramenant le loyer annuel à 72.000 VN $ et un délai pour le règlement « étant donné la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons actuellement. »

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Dubourg_1931-1962.pdf

---

SIPH prend une participation dans la Cie frse du Haut et du Bas Congo (cf. *Doc. afric.*, 1963).

1969 : prise en gérance de la plantation de Hang-Gon,
propriété de la Société des hévéas de Xuan-Loc
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Heveas_de_Xuanloc-1968.pdf

---

Who's who, 1979 :
FOURNIER (Michel, Yves, Georges)… Carr. : à la Banque de l'Indochine* (depuis 1950)… administrateur de la Société internationale de plantations d'hévéas [SIPH]…

Who's who, 1979 :
LABOULAYE (Gérard LEFEBVRE de), administrateur de sociétés. Né let 10 août 1920 à Paris. Fils d'Édouard Lefebvre de Laboulaye, administrateur de sociétés [secr. gén. Bq de l'IC][1883-1955], et de Mme, née Geneviève Masquelier. Mar. le 14 avril 1950 à Mlle Claude Leroy-Ladurie [fille de Gabriel, du groupe Worms](2 enf. : François, Arnaud). Études : École Tannenberg et Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'École des hautes études commerciales. Carr : secrétaire général (1950), administrateur délégué (1957), vice-président (1967), puis vice-président-directeur général (depuis 1968) de la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH][adm. Caoutchouc du Donaï en 1956], président-directeur général de la Société Euronat (commerce du caoutchouc naturel de synthèse)(depuis 1965), administrateur délégué de la Société africaine de plantations d'hévéas (depuis 1959), gérant de la Société de développement des cultures industrielles (Sodec) (depuis 1969), vice-président de l'Institut français du caoutchouc, administrateur des Brasseries de l'Ouest africain et des Plantations réunies de l'Ouest africain. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45, officier de l'ordre national de la Côte d'Ivoire. Membre de l'Automobile-Club de France et du Golf de Saint-Cloud. Adr. : prof. : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing [= SOFFO], 75116 Paris ; privée, 26, av. Marceau, 75008 Paris.

Who's who, 1979 :
VIANT (Jacques), administrateur de sociétés. Né le 16 nov. 1918 à Toulouse (Hte-Gar.). Fils d'André Viant, officier, et de Mme, née Marie-Louise Gauthier Mar. en secondes noces, le 13 oct. 1973 à Mlle Marie-Claude Husson (4 enf. : André-Jacques, François, Philippe, Christine, d'un premier mariage). Études : Lycée de Belfort, Faculté de droit de Paris. Dipl. : docteur en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : fondé de pouvoir de la Société d'études et de documentation pour la reconstruction en Indochine (1947-1952) à Saïgon, directeur administratif de la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH](1953-1962) à Saïgon, directeur adjoint, directeur (1966), directeur général adjoint (1968), puis administrateur-directeur général adjoint (depuis 1972) de la Société foncière lyonnaise* à Paris, directeur général de la Compagnie lyonnaise immobilière (depuis 1970) et du Centre artistique de Paris-Salle Pleyel (depuis 1971), administrateur (depuis 1968) de l'Union foncière et financière (Uffi). Sports : voile, tennis. Adr. : prof., Société foncière lyonnaise, 37, rue de Rome, 75008 Paris ; privée, 63, av. Kleber, 75116 Paris.

Suite :
Abandon de l'Indochine. Concentration sur l'Afrique noire.
www. entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SIPH_1975-1995.pdf